
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-neuvième séance – Mardi 10 mars 2009, à 20 h 30

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Laetitia Guinand* et *M. Olivier Tauxe*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M. Patrice Mugny*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 février 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 10 mars, mercredi 11 mars et lundi 16 mars 2009, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Prestation de serment – Motion: pour une ville plus propre

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Prestation de serment de M. Armand Schweingruber, remplaçant M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère municipale démissionnaire.

M. Armand Schweingruber est assermenté. (Applaudissements.)

4. Motion du 17 septembre 2008 de M^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Annina Pfund, Martine Sumi, Mary Pallante, MM. Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses, Patrick Baud-Lavigne, Grégoire Carasso, Pierre Rumo et M^{me} Maria Pérez: «Pour une ville plus propre: prendre ses responsabilités» (M-826)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'accent mis par la Ville de Genève sur la propreté de ses rues;
- le règlement cantonal sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques, qui prévoit notamment que les trottoirs bordant les immeubles et les propriétés

¹ Annoncée, 1376.

Motion: pour une ville plus propre

doivent être balayés avant 8 h 30 et que ce travail incombe aux propriétaires, aux locataires d'arcades, aux concierges ou, à défaut, à toutes autres personnes désignées à cet effet par le régisseur ou par le propriétaire;

- l'opération «écocontrats» lancée par la Ville de Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à développer des outils semblables aux écocontrats avec les gérances d'immeubles, afin que l'entretien des trottoirs en bordure des immeubles soit mieux assuré.

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Mesdames et Messieurs, j'aimerais tout d'abord rappeler qu'une grande partie de ce parlement, à savoir notamment les rangs de la droite, a fait campagne, lors des élections municipales, sur la problématique de la propreté de notre ville. Comme vous le savez, chaque exécutif a régulièrement développé son plan propreté et l'actuel conseiller administratif en charge a lancé, dès 2007, quelques programmes d'action.

Ainsi, quelques semaines seulement après son entrée en fonctions, il a mis en place une première campagne: «Oui à une rade plus belle, non à une rade pou-belle», associant pour la première fois des privés, en plus des services de la Voirie, des agents de sécurité municipaux et du domaine public. En 2008, il y a eu le lancement des écocontrats, avec l'engagement de certains commerçants pour un centre-ville propre, et l'opération «chasse aux tags» en Vieille-Ville.

En 2009, le Conseil administratif a fait de la propreté une de ses quatre priorités, en ciblant les tags, l'affichage sauvage, les débarras sauvages, en valorisant le personnel de la Ville et en responsabilisant l'usager, sous le thème «Un esprit neuf pour une ville nette», avec la mascotte Boris, un peu trop présente au goût de certains...

Si, sur les bancs de l'Alternative, nous ne sommes pas toujours d'accord qu'on assimile l'affichage libre ou l'étalage de certains commerçants à ce que certains ici appellent propreté, nous pensons toutefois qu'un bon entretien des trottoirs, notamment de la partie dont l'entretien incombe aux propriétaires, est essentiel pour la propreté et la salubrité de notre ville. Le Conseil administratif pourrait donc mettre en place avec les régies immobilières des outils similaires aux écocontrats.

Je profite d'avoir la parole pour demander au Conseil administratif s'il a l'intention cette année – car ce n'était pas le cas l'année dernière – de s'associer au mois des déchets et de la propreté mis en place par le Canton, pour lequel les autres communes genevoises annoncent des activités. Ces actions ont lieu en mai, en lien avec les journées fédérales de la propreté. D'autres services de la Ville, aux effectifs bien plus réduits que la Voirie, n'hésitent pas à participer aux efforts

du Canton sur d'autres thématiques. En l'occurrence, des activités programmées cette année par la Ville pourraient être concernées. On pourrait également imaginer une journée d'étude avec les gérances immobilières sur la problématique dont traite cette motion. Il n'est en effet pas normal que, pour citer la place des Eaux-Vives, de grandes enseignes ne participent pas à l'entretien des trottoirs et que la cour de certains immeubles – où même de fortes pluies et Mère Nature ne peuvent intervenir – soit parfois à la limite de l'insalubrité.

Cette motion, comme vous avez pu le lire, vise essentiellement la partie du trottoir bordant directement les immeubles. Les concierges et responsables d'immeubles ont un rôle à jouer, avec les moyens que les propriétaires doivent aussi mettre à leur disposition. Nous appelons donc vivement à la valorisation de nos écoconcierges et au respect de la législation en vigueur!

Préconsultation

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, contrairement à l'ordinaire, j'ai demandé à intervenir en premier sur cette motion, de sorte à vous épargner peut-être un long débat.

J'aimerais d'abord remercier la préopinante socialiste, qui a largement insisté sur les efforts nouveaux de la municipalité et du Conseil administratif, notamment du département que je préside, en matière de propreté. Je salue le fait que le Parti socialiste s'intéresse de nouveau aux questions de propreté et développe une vision, si ce n'est hygiéniste, en tout cas très axée sur la salubrité, et qu'il parte de l'idée que le partenariat public-privé doit aussi s'exprimer en cette matière. Tous ces éléments, il faut le souligner, sont tout à fait emblématiques de l'évolution du Parti socialiste sur le sujet... (*Exclamations.*) Mesdames et Messieurs, je le dis sans acrimonie, en toute amitié, pour souligner le fait que nous sommes en pleine convergence!

Vous avez compris, comme l'ensemble de cette enceinte, que même si on doublait les effectifs de la Voirie, on n'arriverait pas à des résultats satisfaisants en termes de propreté, parce que la responsabilité doit en incomber à chacun d'entre nous. Nous sommes toutes et tous des agents de la Voirie quand nous utilisons les rues, y compris, et peut-être un peu plus que les autres, les concierges, les commerces, les sociétés diverses... Je salue cette motion de ce point de vue là, car nous devons vraiment insister sur l'effort de responsabilisation individuelle. Je le dis et je ne me lasse pas de le répéter: les employés de la Voirie font un travail admirable, mais seuls ils ne peuvent pas tout faire. Nous devons les aider et une des catégories d'acteurs essentielle sur le domaine public – vous le relevez dans la motion – ce sont les concierges, qui sont malheureusement de moins en moins nombreux. En effet, l'appel aux entreprises de nettoyage est en recrudescence et

Motion: pour une ville plus propre

je le déplore, car les concierges sont d'abord des yeux, des personnes qui occupent le terrain, qui sont à demeure et qui permettent d'atteindre des résultats bien plus intéressants s'agissant de l'environnement urbain immédiat.

Maintenant, j'aimerais dire que nous avons déjà concrétisé votre motion. Nous avons, au mois d'avril 2008, réuni plus de 600 concierges des différentes régies de la place, pour les former, les informer, par rapport aux règlements en vigueur, aux heures de sortie des poubelles, pour les sensibiliser au fait que, dans un certain nombre de quartiers, souvent des vieux quartiers où les trottoirs sont étroits, sortir les poubelles la veille à 16 h pose des problèmes de passage, de place, d'odeurs, notamment l'été. Et je peux vous dire que le résultat de ces séances que j'ai organisées avec mes services s'est révélé très positif. Dans certains quartiers, nous avons atteint des résultats probants, avec l'aide concertée des concierges.

Par ailleurs, j'aimerais saluer le fait que la Société des régisseurs, avec laquelle certains de mes prédécesseurs n'entretenaient pas de très bons contacts, s'est montrée réceptive et ouverte à une évolution, à un partenariat que nous pouvons développer. En matière de déchets et de propreté, le principe du pollueur payeur – et je le dis sans jugement de valeur, le pollueur étant l'émetteur de déchets ou l'utilisateur accru du domaine public – doit jouer pleinement. Nous devons responsabiliser les privés, les particuliers, et je peux vous assurer que nous le faisons, aussi bien à travers les concierges qu'à travers les régies, ou via les écocontrats avec les sociétés actives dans notre canton. L'objectif étant d'atteindre de meilleurs standards de qualité en matière de propreté, mais aussi, par exemple, en matière de tri des déchets.

Ainsi, nous avons un programme ambitieux cette année pour faire en sorte que, notamment au centre-ville où se concentrent beaucoup de sociétés actives dans le tertiaire, nous puissions récupérer davantage de papier. Trop de petites sociétés, études d'avocats, fiduciaires et autres, jettent encore le papier, broyé ou non, dans des sacs poubelles ordinaires. C'est dommage, car le papier est un déchet facile à identifier, qu'on peut recycler, valoriser, et qui coûte moins cher à la collectivité lorsqu'il ne part pas aux Cheneviers mais suit les filières de valorisation.

Tous ces efforts, nous les faisons. Je suis convaincu qu'en la matière, et j'en conclus par là, c'est la politique des petits pas qui portera ses fruits. J'entends la poursuivre, avec ou sans cette motion, qui nous apporte certes un soutien bienvenu, mais qui n'est pas absolument nécessaire. Si vous nous la renvoyez, j'aurai à cœur de réexpliquer ce que je viens de dire. En tout état de cause, je remercie les motionnaires de l'avoir déposée, puisqu'elle m'a permis de développer devant vous et devant les téléspectateurs de TV Léman bleu la politique ambitieuse que j'entends mener en matière de propreté.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti soutiendra bien sûr cette motion. Nous avons beaucoup apprécié l'intervention très complète de M. Maudet. Mais ce qui nous préoccupe, en prolongement exact de l'intervention de mon collègue Alain de Kalbermatten tout à l'heure, c'est le risque de doublon. A juste titre, les motionnaires indiquent qu'il existe un règlement cantonal et, par voie de conséquence, nous partons de l'idée que c'est donc à l'Etat de veiller à son application. Si la Ville de Genève supplée l'Etat, celui-ci ne va pas s'en plaindre, mais il serait fort regrettable, en cette période où il faut faire attention aux dépenses, que la Ville fasse le travail de l'Etat. Nous comptons donc sur le Conseil administratif pour que, dans sa réponse, il nous dise qui doit faire quoi et qui ne fait peut-être pas ce qu'il devrait, auquel cas il faudrait le montrer du doigt...

M^{me} Christiane Olivier (S). Je voudrais répondre à M. Pattaroni. Nous savons bien sûr qu'il appartient à l'Etat de veiller à l'application des lois cantonales, mais il se trouve que le nettoyage des rues appartient à la Ville de Genève et aux communes. Si l'Etat doit veiller à l'application des lois, la Ville doit entretenir le domaine public. Notre motion vise surtout la portion des trottoirs dont le nettoyage n'est pas du ressort de la Ville, contre laquelle on se retourne pourtant lorsqu'il y a trop de neige ou du verglas, en hiver. La population pense que la Ville et le Conseil administratif n'ont pas fait leur travail, ignorant qu'il appartient aux régies, aux propriétaires, de nettoyer les trottoirs devant les immeubles ou les arcades.

Par ailleurs, Monsieur le conseiller administratif, je ne veux pas entamer une polémique, mais je trouve un peu fort de café que vous remerciez le Parti socialiste au motif qu'il se soucierait de la propreté de la voirie. Nous avons siégé ensemble sur ces bancs et même à la commission des sports et de la sécurité, Monsieur le conseiller administratif, du temps de votre prédécesseur: à chaque fois, nous avons salué le travail que faisait la Voirie et avons apporté un soutien constructif à toutes les propositions. De même, nous ne sommes pas les derniers – on m'en fait d'ailleurs souvent le reproche – à saluer tout ce que vous avez entrepris jusqu'à présent. Mais, justement, c'est pour aller un peu plus loin et pour vous apporter un soutien, encore un, que nous avons déposé cette motion. Nous vous encourageons à prendre contact avec les propriétaires privés, avec les régies, pour faire ce que vous avez déjà fait avec certaines enseignes commerciales.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Cette motion a été examinée avec attention par le groupe libéral, qui s'étonne, d'une part, qu'elle arrive au moment où nous apprenons que le Conseil administratif met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour tâcher d'améliorer la propreté en ville de Genève. En effet, nous

Motion: pour une ville plus propre

lisons dans la *Tribune de Genève* que les écocontrats sont en route, nous apprenons aujourd'hui que cela s'est même fait dès le mois d'avril 2008. De même, nous savons que le petit raton laveur Boris est un symbole qui doit se graver dans l'esprit des citoyens, pour les rendre plus responsables et plus conscients. D'autre part, nous sommes aussi étonnés que cette motion, de manière pas tout à fait innocente, cible encore et toujours les privés, les entrepreneurs, qui pollueraient, qui ne sauraient pas récupérer et dont il faudrait s'occuper en priorité.

Pour notre part, nous libéraux, nous saluons le travail du magistrat et nous ne voyons pas ce que cette motion apporte de plus. Bien sûr, la propreté est une cause qui nous est chère, mais pour l'instant nous n'avons pas de reproches à faire. Quand bien même on peut toujours s'améliorer, nous voulons plutôt saluer ce que fait le magistrat. En l'occurrence, nous aimerions bien que les écocontrats et les responsabilités que vous voulez faire prendre aux privés s'appliquent également aux institutions que nous subventionnons. L'Usine, par exemple, à laquelle nous faisons toute confiance, pourrait aussi avoir cette préoccupation, dans un quartier pour lequel nous recevons de nombreuses pétitions concernant la pollution sonore, mais aussi les déchets divers, papiers, verre et autres, engendrés par les soirées et concerts. Nous voudrions donc que les personnes que nous subventionnons soient aussi préoccupées que les privés de la propreté en ville. Reste que, comme l'a dit très justement le magistrat, le dossier avance, avec ou sans la motion. C'est pour nous l'essentiel, raison pour laquelle nous la refuserons.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Comme les autres groupes, nous, les Verts, soulignons l'importance de la propreté sur le sentiment de sécurité que peut éprouver la population. En revanche, il nous semble, comme l'a dit la préopinante, que la motion n'apporte pas franchement d'élément nouveau. Le règlement existe déjà et, s'il fallait une motion pour que chaque règlement soit appliqué, on n'en sortirait pas. S'il y a effectivement des points noirs dans certains lieux de la ville et par rapport à certaines régions, l'action Boris déjà évoquée les mettra en évidence. Le magistrat et ses services pourront alors entrer en contact avec les personnes concernées. En l'état, les Verts ne voteront pas cette motion.

M. Alexis Barbey (L). Comme l'a dit M^{me} Kraft-Babel, les libéraux soutiennent pleinement l'action du magistrat en matière de propreté en ville de Genève et saluent les initiatives prises dans ce domaine. On sait que la propreté n'est pas un sujet simple: comme Sisyphé, il faut chaque jour ramasser les déchets et chaque jour il y en a de nouveaux à ramasser. Nous saluons donc le travail de tous les collaborateurs de la Voirie, qui contribuent à ce que notre ville soit aussi propre que possible, en souhaitant que cela s'améliore encore.

A ce propos, nous avons entendu, de la part de plusieurs personnes actives dans de petites entreprises, que le ramassage du papier en ville de Genève n'était pas facile à assumer pour les petites et moyennes entreprises, qui produisent davantage de papier que les particuliers. Les sacs de papier qui peuvent parfois encombrer les rues ne sont pas dus à une mauvaise volonté, mais au fait qu'on ne peut pas stocker longtemps du papier usagé dans des bureaux et qu'il faut le débarrasser à un moment. Le rythme de ramassage du papier devrait être optimisé, de sorte que les petites et moyennes entreprises puissent participer au recyclage de façon idéale, comme elles le souhaiteraient et comme le souhaite la Ville de Genève. Voilà le point sur lequel je voulais attirer l'attention.

M. Pascal Rubeli (UDC). Bien que cette motion traite d'un sujet important, le mieux est l'ennemi du bien et ce texte arrive un peu comme la grêle après les vendanges. Il est évident aujourd'hui que le magistrat et ses services ont pris la mesure des problèmes, qu'ils ont pris les décisions concrètes qui s'imposaient, que la démarche du magistrat va exactement dans le sens que nous souhaitions depuis longtemps. Dans le cas d'espèce, nous ne soutiendrons pas cette motion.

M^{me} Patricia Richard (R). Pour notre part, groupe radical, nous refuserons également cette motion, non pas que l'invite nous déplaie, mais parce qu'elle est déjà mise en œuvre, parce que le règlement est applicable et appliqué. Le magistrat fait son travail et nous ne voyons absolument pas pourquoi on lui demanderait de faire ce qu'il fait déjà. Comme l'a si bien dit M^{me} Burger, s'il faut des motions pour faire appliquer les règlements existants, où va-t-on?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je voudrais répondre à la question de M. Pattaroni concernant la répartition des compétences entre la Ville et l'Etat. Les choses sont très claires, comme M^{me} Olivier l'a rappelé avec pertinence tout à l'heure: la propreté du domaine public doit être assurée par la collectivité communale. Comme le souligne la motion, le règlement cantonal stipule que, sur les emplacements immédiatement à proximité des bâtiments, arcades ou immeubles locatifs, il appartient aux propriétaires, respectivement aux régies, d'assurer la propreté. En cas de non-application de ces dispositions, c'est la Ville qui sanctionne, qui réprime, via ses agents de sécurité municipaux. C'est dire que la propreté est vraiment une charge incombant aux communes. La répartition est très claire et les choses se passent très bien avec M. Cramer de ce point de vue là.

De la même manière, l'évacuation des ordures et leur incinération sont à la charge des communes. Chaque année, nous dépensons environ 15 millions de

Motion: pour une ville plus propre

francs pour l'incinération de quelque 50 000 tonnes de déchets, chiffres qui baissent, grâce au tri des déchets.

L'autre question sur laquelle je voudrais revenir est celle du papier, évoquée par M. Barbey. Elle est très intéressante, car elle montre à quel point nous avançons dans ce domaine. Mon prédécesseur avait considéré qu'il fallait accorder une grande tolérance aux commerces pour l'évacuation de leurs déchets, aux frais de la Ville. Aujourd'hui encore, c'est en bonne partie nos concitoyennes et concitoyens qui assument, via l'impôt, l'évacuation de toute une série de déchets à caractère commercial, dont le papier. La Ville paie pour l'évacuation du papier des petites et moyennes entreprises, étant précisé que les grandes entreprises ont en général leur propre système d'évacuation.

En la matière, nous avons réalisé une expérience pilote, au centre-ville, qui est pour le moment couronnée de succès. Il s'agit de la récupération anticipée, le mardi soir, du papier et du carton provenant des commerces, pour éviter qu'un soir comme aujourd'hui ce papier n'absorbe la pluie et qu'il soit de moins bonne qualité. Cette expérience est un succès, puisqu'en six mois il a été démontré que cette récupération anticipée, le mardi soir, à la fermeture des commerces, permettait de financer la levée. Nous réussissons donc à diminuer les charges pour la collectivité. Ce ne sont plus les contribuables qui payeront, mais potentiellement les commerces, qui en réalité ne vont rien déboursier puisque les quelques milliers de francs que coûte la levée individuelle, dans un quartier bien identifié, pour du papier et du carton de bonne qualité, seront autofinancés. Nous allons vers ce type de solution, qui est aussi un écocontrat, et je m'en félicite, parce qu'il n'y a que des gagnants dans cette opération.

Mise aux voix, la motion est refusée par 42 non contre 27 oui.

5. Motion du 22 septembre 2008 de M^{mes} Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz, Sophie de Weck Haddad, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, MM. Alpha Dramé, Yves de Matteis, Gilles Garazi, Eric Rossiaud, Miguel Limpo et Mathias Buschbeck: «Zones 30 km/h et mobilité douce: du concret au lieu de belles paroles!» (M-827)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le plan «Circulation 2000» (présentation datée de 1992) de l'ancien Office des transports et de la circulation (aujourd'hui Direction générale de la mobilité) qui prévoit une généralisation des zones 30 km/h à l'ensemble de l'agglomération;
- la proposition PR-172, acceptée le 20 février 2003, qui incluait un calendrier de «mise en place des zones 30 km/h»;
- la volonté exprimée par le Conseil administratif lors de son discours de législature du 4 juin 2007 en faveur de la mobilité douce et de la restitution de l'espace public à la population;
- le fait qu'une dizaine de zones 30 km/h sont actuellement à l'étude (dont certaines étaient déjà comprises dans le calendrier proposé par le Conseil administratif en 2001);
- les nombreuses motions du Conseil municipal et propositions du Conseil administratif relatives à la mobilité douce en attente de traitement ou de réalisation (PR-187, M-290, par exemple);
- le fait que la population – en particulier les personnes âgées et les enfants – souffre plus que jamais de la pollution et du bruit engendrés par les transports individuels motorisés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de se donner les moyens financiers et humains pour réaliser le programme de législation relatif à l'aménagement de zones 30 km/h en ville de Genève;
- d'informer le Conseil municipal, au plus tard six mois après le renvoi de la présente au Conseil administratif, de l'état d'avancement des dossiers en cours, ainsi que de lui présenter à cette occasion un calendrier de mise en œuvre actualisé;
- de veiller à ce que les motions et propositions liées à la mobilité douce, votées par le Conseil municipal, ne restent pas dans un tiroir, mais soient suivies de réalisations concrètes.

¹ Annoncée, 1646.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Mesdames et Messieurs, cette motion parle de zones 30 km/h, un terme qui nous semble familier. Tout le monde en parle, donne son avis, mais combien d'entre vous ont déjà poussé la curiosité jusqu'à consulter le site internet de la Ville, ou un autre, pour voir ce que recouvre ce terme exactement? Sachez qu'une zone 30 km/h n'est pas seulement un espace défini où la circulation des voitures est limitée à 30 km/h. C'est certes une zone de circulation modérée, mais c'est surtout un espace où la rue est destinée à la cohabitation de tous les usagers, ce qui permet une revalorisation de la vie du quartier.

Dans une zone 30 km/h, la sécurité routière est améliorée, car la distance d'arrêt est réduite de moitié par rapport aux rues où les voitures circulent à 50 km/h, d'où une réduction du nombre et de la gravité des accidents, une meilleure protection des usagers les plus vulnérables, c'est-à-dire les piétons et les cyclistes. Dans ces mêmes zones 30 km/h, la qualité de vie est améliorée, car elles permettent une diminution de la pollution de l'air et du bruit, moins de contraintes pour les déplacements à pied ou à deux-roues, et des aménagements conviviaux. Mais ai-je vraiment besoin d'argumenter pour les zones 30 km/h? Après tout, leur principe a déjà été promu et accepté depuis longtemps.

Pour preuve, je vous citerai quelques dates et quelques faits. En 1991, le Conseil d'Etat a approuvé son plan d'assainissement de l'air. Parmi les mesures adoptées en faveur de la réduction des nuisances, du bruit et de la pollution de l'air figurait la création de zones 30 km/h dans tous les quartiers urbains. En 1992, l'Office des transports et de la circulation a présenté sa conception «Circulation 2000», qui prévoyait une généralisation des zones 30 km/h à l'ensemble de l'agglomération. En 2000, la Ville de Genève a présenté son plan directeur des chemins pour piétons, dont le volet N° 5 incluait la mise en œuvre des zones 30 km/h. En novembre 2001, le Conseil administratif a présenté une demande de crédit de 3 685 000 francs, destiné à l'aménagement de zones 30 km/h en ville de Genève, par le biais de la proposition PR-172 acceptée par le Conseil municipal en 2003.

Il est à relever que dans cette proposition figurait un calendrier de mise en place de onze zones 30 km/h. Si nombre d'entre elles ont en effet été réalisées depuis, d'autres sont toujours en attente. Surtout, deux périmètres importants de la ville sont toujours en suspens, sans aucune action, c'est la Jonction-Plainpalais et les Eaux-Vives-Champel. Actuellement, une quinzaine de zones 30 km/h ont été réalisées, mais il faut savoir qu'en même temps une bonne dizaine sont toujours en attente, ou en cours d'étude. Pour les Verts, l'attente a assez duré, il est temps d'aller de l'avant, de terminer ce programme d'instauration de zones 30 km/h en ville et de se donner les moyens humains et financiers pour cela.

En juin 2007, le Conseil administratif en place a fait de la mobilité douce un point majeur de son discours de législation. Cette motion va exactement dans le même sens, puisqu'elle ne lui demande rien d'autre que d'appliquer ses promes-

ses, de rendre la chaussée à la déambulation et aux déplacements doux, en réalisant enfin toutes les zones 30 km/h prévues, ainsi qu'en mettant en œuvre les autres motions et propositions liées à la mobilité douce acceptées par le Conseil municipal.

Préconsultation

M. Jacques Baud (UDC). Mesdames et Messieurs, je ne vais pas m'étaler des heures sur le sujet... La base même des lois et règlements régissant les zones 30 km/h est d'essence fédérale. C'est vrai que ces zones ne sont guère adaptées aux nécessités de la circulation et à la configuration de notre bonne ville de Genève, mais de très gros efforts sont engagés pour faire ce qui est à faire, dans tous les quartiers où cela est indispensable. Il y a de grosses difficultés d'adaptation et de nombreuses études sont menées. Les choses avancent à un très bon rythme. Alors, ces continuelles critiques, c'est pousser le bouchon un peu loin, c'est refuser de voir tout ce qui a déjà été accompli. Ou alors il s'agit de déposer une motion de plus pour justifier une incapacité à proposer autre chose...

Il est vrai aussi que certains conducteurs n'ont aucun respect des zones 30 km/h. Mais nous avons des lois et des règlements: faisons-les respecter, tout simplement! En l'état, cette motion est inutile et n'a pas lieu d'être, rien ne la justifie. Aussi, nous, l'Union démocratique du centre, la refuserons fermement.

M. Alexis Barbey (L). Tant de choses ont été dites depuis quelques années sur ces zones 30 km/h, promues activement par le Conseil administratif! Il faut admettre que, sur le principe, une zone 30 km/h est une excellente chose, puisqu'elle vise davantage de sécurité pour les habitants, davantage de tranquillité pour les riverains et une diminution de la pollution. Ma foi, c'est un cocktail que tout le monde recherche en ville de Genève.

Toutefois, ces zones 30 km/h s'apparente aussi à une image d'Epinal, une illusion dont on berce les citoyens de la ville de Genève, laissant entendre qu'il pourrait y avoir, au milieu du béton, au milieu du goudron, des fleurs qui poussent, des pommiers qui nous donnent leurs fruits, des mimosas qui nous offrent leur odeur... Mais, Mesdames et Messieurs, c'est un espoir entretenu par certains qui tient beaucoup plus de la doctrine que de la réalité.

Car la réalité, c'est que la ville de Genève, à l'heure actuelle, est traversée par de nombreux projets d'infrastructures, bientôt percée par le CEVA (liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse), déjà canalisée par tous les travaux liés au tram. La ville de Genève est devenue impossible pour la circulation. Or, quand la circulation devient impossible, les échanges économiques deviennent impossibles. La plupart des aménagements qui ont eu lieu autour des lignes de tram précédem-

ment construites – je pense en particulier à la rue de Lausanne – sont des aménagements purement doctrinaires, dont l’objectif n’est pas de faciliter les transports publics, mais d’empêcher le transport privé!

Voilà la réalité que les libéraux veulent souligner, pour la faire prendre en compte par les rangs qui ont déposé cette motion sur les zones 30 km/h. A Genève, les axes secondaires sont tous devenus, de par ces travaux, des axes prioritaires. Il n’y a plus d’axes secondaires sur lesquels on pourrait aménager une zone 30 km/h sans qu’elle ait des conséquences dramatiques sur le reste du réseau. En effet, ce dernier est déjà bloqué par les travaux d’infrastructures dont j’ai parlé. La ville est bloquée et le résultat – je suis surpris que les Verts ne le comprennent pas mieux – c’est que la pollution augmente. Lorsque les voitures font du surplace, elles polluent bien davantage que lorsqu’elles circulent d’un point à un autre, simplement parce qu’elles polluent plus longtemps. Il faut quand même rappeler cette évidence.

En conclusion, le groupe libéral refusera d’entrer en matière sur cette motion, pour la simple raison qu’il est inutile de promouvoir les zones 30 km/h en ville de Genève, puisque toute la ville est devenue une zone 30 km/h! Personne ne peut prétendre faire plus de 20 km/h pour aller d’un point à un autre, c’est devenu totalement impossible. Alors, la zone 30 km/h est peut-être un rêve pour certains d’entre vous, Mesdames et Messieurs, mais dans la réalité, la zone 30 km/h est un cauchemar!

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Le groupe radical n’entrera pas non plus en matière sur cette motion, pour un certain nombre de raisons qui ont déjà été évoquées, mais que je souhaiterais répéter ici. Tout d’abord, on le sait, les zones 30 km/h ne sont pas, en termes de décision, du ressort de la Ville, mais du ressort du Canton. En matière de zones 30 km/h et de zones de rencontre, la Ville n’a que la possibilité de proposer, et c’est le Canton qui prend la décision et qui fait ensuite participer la Ville à l’aménagement qui aura été décidé.

De manière plus générale, la question qui se pose avec ces zones 30 km/h, c’est celle de l’avantage, respectivement des problèmes, qu’elles posent dans une ville où la circulation est particulièrement difficile, dans une ville aussi dense que Genève. Les zones 30 km/h, comme le relevait mon préopinant libéral, sont une image d’Epinal s’agissant de la vie d’un quartier, et nous n’y sommes pas opposés en tant que telles, cela va de soi. En revanche, il faut admettre qu’on a trop souvent eu tendance à mettre en place des zones 30 km/h qui posaient des problèmes, qui ralentissaient la circulation des transports publics, qui empêchaient le croisement des voitures au point de ne plus permettre le passage dans la rue en question. C’est dire que la zone 30 km/h est un instrument à utiliser avec énormément de précautions.

Dans la motion des Verts, nous relevons qu'ils souhaitent davantage de moyens financiers et de moyens humains en vue de l'extension des zones 30 km/h en ville de Genève. Mais il nous semble qu'actuellement ces moyens sont particulièrement mobilisés par les projets du TCOB (tram Cornavin-Onex-Bernex) et nous nous étonnons que les Verts souhaitent plus de moyens humains, notamment, pour la mise en place accrue de ces zones 30 km/h. En l'occurrence, quel type de moyens humains supplémentaires souhaitent-ils pour la mise en œuvre de leur motion? A cet égard, nous souhaitons rappeler que les ressources de la Ville, à l'heure actuelle, ne sont pas illimitées, qu'elles vont, au contraire, certainement être de plus en plus limitées à l'avenir et qu'elles doivent aussi servir à d'autres besoins, que nous estimons tout aussi prioritaires, sinon davantage, comme la construction de logements ou la rénovation du parc immobilier. Pour toutes ces raisons, les radicaux n'entreront pas en matière sur cette motion.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Pour notre part, contrairement aux préopinants de droite, nous appuierons cette motion, comme le feront, je l'espère, nos camarades «de la gauche de la gauche». Effectivement, un programme avait commencé à se réaliser en ville de Genève, à l'intérieur des quartiers principalement, puisque c'est là où un maximum de gens habitent, là où ce type de zone est le plus utile, et non sur les grands axes. Malheureusement, ce programme semble un peu bloqué pour l'instant et nous le déplorons, tout comme nos camarades. Tout comme eux, nous en avons un peu assez d'être payés de mots. Nous considérons que la circulation automobile dans notre ville provoque de nombreux maux de tous ordres, y compris sur la santé publique. Pour ces raisons, nous accepterons cette motion et la renverrons au Conseil administratif, afin qu'il puisse concrétiser dans les meilleurs délais les trois invites.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Je voudrais donner une précision, notamment à l'intention des bancs de droite d'où proviennent essentiellement les critiques. En l'occurrence, cette motion ne demande pas la création de zones 30 km/h en elles-mêmes, puisque ce principe a déjà été proposé en 2001 par le Conseil administratif et accepté par notre Conseil municipal en 2003. Il ne s'agit pas de se battre ici pour ou contre les zones 30 km/h: le principe en a été accepté et il est en attente de réalisation. C'est précisément cette réalisation – qui commence à beaucoup trop tarder nos yeux – que nous souhaitons accélérer par cette motion.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, dans cette affaire, il ne faut pas se payer de mots, comme vous l'avez dit. Depuis que je suis arrivé à la tête du département, j'ai inauguré plusieurs zones 30 km/h. Je rappellerai qu'entre 2016 et 2018 nous serons sanctionnés par rapport aux

33 rues de la ville qui sont en zone d'alarme. La Confédération nous obligera à les assainir, à payer, y compris aux propriétaires privés, des doubles vitrages et autres gâteries de ce genre. Nous avons donc l'obligation d'assainir ces rues et je ne vois pas quels éléments concrets vous permettent de dire que nous ne faisons pas le travail qui a été décidé, notamment s'agissant des zones 30 km/h. Ainsi, j'ai inauguré la zone 30 km/h de la rue Liotard, nous sommes en train de terminer celle des Pâquis, celle des Eaux-Vives est en chantier en ce moment même... Tout cela participe du programme qui a été décidé durant la législature précédente et que le Conseil administratif entend poursuivre.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, il faut aussi vous rendre compte qu'il y a des consensus à trouver dans les quartiers. A Saint-Jean, par exemple, la zone 30 km/h a été décrétée par votre Conseil et le Conseil administratif l'a mise en route. Mais, à la suite d'un défaut de coordination – qui ne relève pas de notre responsabilité – l'administration cantonale n'a pas lancé les procédures en même temps et les juges nous ont retoqués, à raison d'ailleurs, à cause de ce défaut de procédure.

Reste que la volonté existe, et je ne vois pas en quoi cette motion pourrait y changer quelque chose. La volonté existe, encore faut-il avoir les moyens de la mettre en œuvre, que tout le monde tire à la même corde et que le Canton notamment règle les problèmes au sein de son administration. Voilà ce que je voulais dire. Nous accueillerons bien volontiers cette motion, mais je ne vois pas en quoi elle pourrait influencer la cadence de ces aménagements.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Je voudrais modérer un peu ce que j'ai dit tout à l'heure. Je ne voulais pas attaquer le Conseil administratif, mais, au contraire, lui donner l'occasion de nous expliquer ce qui se fait déjà. Puisque c'est une des invites de la motion, il aura l'occasion de nous donner des informations précises sur ce qui est en cours, sur ce qui va se réaliser. Monsieur le magistrat, nous vous renvoyons cette motion pour que vous puissiez vous exprimer sur le sujet, mais nous sommes bien conscients que vous agissez déjà en la matière.

Mise aux voix, la motion recueille 36 oui contre 36 non. Le président départage les voix en votant oui.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de se donner les moyens financiers et humains pour réaliser le programme de législature relatif à l'aménagement de zones 30 km/h en ville de Genève;

- d'informer le Conseil municipal, au plus tard six mois après le renvoi de la présente au Conseil administratif, de l'état d'avancement des dossiers en cours, ainsi que de lui présenter à cette occasion un calendrier de mise en œuvre actualisé;
- de veiller à ce que les motions et propositions liées à la mobilité douce, votées par le Conseil municipal, ne restent pas dans un tiroir, mais soient suivies de réalisations concrètes.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Projet d'arrêté du 15 octobre 2008 de M^{me} Catherine Buchet-Harder, MM. Roland Crot, Jacques Hämmerli et Pascal Rubeli: «Présidences de commission» (PA-88)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal du 20 avril 2005;
sur proposition du groupe de l'Union démocratique du centre,

arrête:

Article unique. – L'article 118 du règlement du Conseil municipal est complété comme suit:

«¹ (*inchangé*) Les commissions permanentes sont les suivantes (...).

»² (*nouveau*) Les présidences de commission sont attribuées à chaque groupe selon le principe de la représentation proportionnelle au nombre de suffrages obtenus lors des élections du Conseil municipal.»

¹ Annoncé, 2146.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, pourquoi un tel projet d'arrêté? Eh bien, tout simplement parce que l'esprit qui sous-tend le système proportionnel est actuellement bafoué. En effet, alors même que 11% du corps électoral apporte ses suffrages à l'Union démocratique du centre, notre groupe n'a obtenu lors de la précédente mandature qu'une seule présidence de commission sur cinquante-deux possibilités, et jusqu'à ce jour, à mi-mandature, aucune! J'observe que l'Union démocratique du centre a recueilli plus de suffrages que le Parti démocrate-chrétien et que les radicaux. Aussi, en dépit des menaces que certains élus de l'Entente n'ont pas hésité à m'adresser si je déposais ce projet d'arrêté... (*exclamations*) ...je l'ai fait!

Je rappellerai à certains qui veulent l'ignorer que le système de la proportionnelle, introduit au Grand Conseil en 1882 et au Conseil national en 1919, a pour effet que, dans ces parlements, tous les partis – je dis bien tous les partis – obtiennent des présidences de commission. Pourquoi n'en irait-il pas de même au Conseil municipal de la Ville de Genève? A ce propos, j'observe que, lors de leur arrivée dans ce Conseil en 1987, les Verts obtinrent quatre présidences sur quarante, pour mémoire celles des commissions de l'aménagement et de l'environnement, des arts et de la culture, sociale et de la jeunesse, ainsi que des travaux. Notre collègue Wisard peut en témoigner puisqu'il présida la commission des travaux en 1990. L'hostilité de certains à vouloir répartir équitablement ces présidences aurait-elle des raisons matérielles peu avouables, quand on constate que certains trustent les présidences en passant d'une commission à l'autre?

Pour ma part, en vous rappelant que je ne suis personnellement pas candidat à une telle fonction, je vous engage à rétablir l'équité dans ce domaine, en acceptant que les présidences de commission soient réparties entre tous les groupes, et cela dès le mois de juin 2009. Je vous remercie de votre attention, en dépit des ricanements et manifestations stupides de certaines!

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous demanderai de garder toujours le sérieux qui sied à notre Conseil municipal!

Préconsultation

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous pensons effectivement qu'un tournus est tout à fait normal et que la prise de position de notre collègue Hämmerli est justifiée. Nous sommes dans une démocratie et, en commission, le président est là pour gérer les séances, pour passer la parole. Il n'est pas là pour faire de la politique, il n'a pas d'influence particulière. En arriver à jouer un jeu de stratégie pour

empêcher certains d'obtenir des présidences de commission n'est pas très démocratique. Nous sommes donc pour un tournus, mais nous ne pouvons toutefois pas accepter la proposition telle qu'elle est faite. C'est pourquoi nous proposons un amendement modifiant l'alinéa 2 ainsi:

Projet d'amendement

»² (*nouveau*) Les présidences de commission sont attribuées à chaque groupe selon le principe *d'un tournus dont le bureau tient l'historique.*»

Il nous semble important que le bureau puisse nous rappeler à qui revient telle ou telle présidence. Actuellement, cela ne se fait pas, ce qui favorise les manœuvres. Nous souhaitons qu'il y ait plus d'ouverture, qu'il y ait un tournus naturel et que les petits partis comme les grands puissent accéder aux présidences de commission, comme ils en ont le droit.

M. Christian Zaugg (AGT). Le groupe A gauche toute! tient à dire qu'il comprend particulièrement la démarche entreprise par nos collègues de l'Union démocratique du centre, alors même – et c'est une évidence – que nous ne partageons pas les mêmes valeurs politiques pour ce qui est en tout cas du niveau national car, revenant à Genève, nous reconnaissons que l'Union démocratique du centre municipale nous paraît plus centriste et moins sujette aux effets de manche populistes.

Nous comprenons donc la démarche de l'Union démocratique du centre qui vise à entrer dans le jeu démocratique en revendiquant des présidences de commission, car nous avons souffert, à la gauche de la gauche, de la même exclusion au Grand Conseil ou au Conseil municipal pendant des années. Et, faut-il le rappeler?, des candidats ou des candidates de grande valeur ont été, en son temps, écartés au seul motif qu'ils ou elles étaient membres du Parti du travail.

Nous le disons donc tout net: l'Union démocratique du centre doit maintenant pleinement entrer dans le jeu démocratique institutionnel du Conseil municipal, alors même qu'aujourd'hui M. Levrat préside le Grand Conseil avec toute la compétence requise dans l'exercice de cette haute fonction.

C'est la raison pour laquelle nous soutenons l'esprit de ce projet d'arrêté, mais pas sa forme, et je vais m'en expliquer.

La représentation proportionnelle n'a, en effet, rien à voir avec nos pratiques municipales, qui s'inscrivent tout simplement dans le respect d'un tournus, quelle que soit l'importance en sièges d'un parti par rapport à tel autre.

Le nombre de suffrages obtenus nous semble donc peu relevant et superféatoire, puisque nous suivons le principe d'un tournus qui accorde à chaque parti son tour de présidence, quelle que soit son importance électorale.

Il y a également des règles informelles qui tiennent du bon sens et qui, par exemple à la commission des finances, posent le principe d'une alternance gauche-droite, mais cette règle particulière ne remet pas en cause, selon nous, le projet de l'Union démocratique du centre.

Le groupe A gauche toute! propose par conséquent d'amender ce projet d'arrêté dans le même sens que le Parti démocrate-chrétien, pour l'asseoir sur une pratique qui a fait ses preuves et que chacun admet sans sourciller, en disant:

Projet d'amendement

»² (*nouveau*) Les présidences de commission font l'objet d'un tournus régulier entre les différents partis représentés au Conseil municipal.»

J'ai déposé cet amendement sur le bureau et je vous invite, chères et chers collègues, à le soutenir.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste est favorable à une représentation démocratique de l'ensemble des groupes du Conseil municipal. Nous pourrions d'ailleurs faire la même remarque pour le Grand Conseil, suivant en cela les propos de notre collègue Christian Zaugg. En revanche, nous tenons à dire que nous n'avons pas à amender ce projet d'arrêté ou à en discuter ici puisque, pour notre part en tout cas, nous souhaitons le renvoyer à la commission du règlement. Nous devons examiner d'autres projets de modification du règlement du Conseil municipal, dont les chefs de groupe et le bureau ont d'ailleurs accepté le renvoi direct en commission. Tous ces points doivent être traités à la commission du règlement, où nous défendrons, bien sûr, le principe d'une représentation équitable de l'ensemble des forces politiques.

M. Mathias Buschbeck (Ve). J'ai écouté avec beaucoup d'attention M. Hämmerli et ce que je craignais s'est effectivement avéré: il propose aujourd'hui une modification du règlement pour régler des comptes. Il l'a dit lui-même: ce n'est pas pour régler le problème, mais parce qu'il n'a pas été satisfait de la réponse qu'on lui a donnée... Je pense que c'est là la plus mauvaise raison pour modifier un règlement.

Si, comme tous les groupes qui se sont exprimés, les Verts soutiennent le tournus et sont d'avis que l'Union démocratique du centre a droit à des présiden-

ces de commission, il n'est pas, comme l'a dit M. Zaugg, institutionnellement correct de prévoir une représentation proportionnelle. De plus, nous rejoignons M^{me} Valiquer Grecuccio: il ne convient pas de faire des modifications du règlement en séance plénière. Pour cette raison, nous vous proposons de renvoyer ce projet d'arrêté à la commission du règlement.

M. Rémy Burri (R). Effectivement, on peut s'interroger sur le pourquoi d'un tel projet d'arrêté, tant il paraît logique que tous les partis de cette enceinte puissent obtenir une présidence de commission. D'ailleurs, cela fonctionne très bien depuis de très nombreuses années et on peut se demander pourquoi, tout d'un coup, ce n'est plus le cas. Ce d'autant, comme l'a dit M. Hämmerli, que, dès leur entrée dans ce Conseil, les Verts ont obtenu des présidences, dont une bonne partie leur ont d'ailleurs été cédées par l'Entente.

Aujourd'hui, il n'y a pas de règle proprement dite pour l'attribution des présidences. Cela fonctionne selon une sorte de «formule magique» et force est de constater que l'Union démocratique du centre, décidément, n'a pas de chance avec les formules magiques... Sans vouloir polémiquer, je voudrais quand même remettre le dépôt de ce projet d'arrêté dans son contexte. Je rappelle que, l'année dernière, lorsque nous avons parlé des commissions, nous avons entendu l'Union démocratique du centre dire qu'elle prétendait à des commissions importantes et qu'elle refuserait *de facto* toute présidence de «sous-commissions». Il est assez surprenant d'apprendre qu'il y aurait des sous-commissions, les sous-commissaires et sous-présidents apprécieront... C'est aussi la raison pour laquelle ce parti, par son manque de collégialité, s'est retrouvé contraint de déposer ce projet d'arrêté.

Quoi qu'il en soit, en l'état, ce projet n'est pas acceptable pour le Parti radical. Mais si les amendements, qui visent à introduire une notion de tournus et de régularité, sont acceptés, nous le renverrons à la commission du règlement.

M. Alexandre Chevalier (L). En déposant ce projet d'arrêté, l'Union démocratique du centre a la mémoire courte... En effet, nous nous souvenons de ses réponses à différentes propositions qui lui ont été faites il y a quelque temps, concernant les présidences de commission, notamment celle de la commission de l'informatique et de la communication. L'Union démocratique du centre avait alors répondu qu'elle ne demandait pas l'aumône! Les commissaires de la commission de l'informatique et de la communication apprécieront...

Comme l'a rappelé le préopinant radical, si l'Union démocratique du centre considère qu'il y a des commissions importantes et des sous-commissions,

ce n'est pas notre cas. En l'occurrence, l'Union démocratique du centre avait l'opportunité d'accéder à une présidence de commission. D'ailleurs, elle avait déjà obtenu, il y a quelques années, la présidence de la commission Agenda 21. Mais si l'Union démocratique du centre ne veut pas jouer le jeu et suit des règles qui lui sont propres, c'est son affaire!

En l'état, pour nous, ce projet d'arrêté n'est pas acceptable, notamment à cause du principe de représentation proportionnelle. Mais, parce que nous sommes ouverts et démocrates et qu'à notre avis tout le monde a droit à des présidences de commission, nous accepterons l'amendement de nos cousins démocrates-chrétiens, qui va dans le bon sens. Si cet amendement est accepté, nous renverrons ce projet à la commission du règlement, où nous l'examinerons avec les autres modifications du règlement qui sont à l'étude.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Monsieur le président, vous transmettez au préopinant Vert que je suis cosignataire de ce projet d'arrêté et que, de ma part, il n'y a pas de règlement de comptes! Je trouve cette allusion très basse... Et vous direz aussi au préopinant radical que, s'agissant de manque de collégialité ou de règlement de comptes, il semble qu'il y en ait aussi de sa part, ce soir!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Voilà que le débat est relancé, qu'il prend une tournure politique... J'aimerais quand même rappeler que la présidence d'une commission n'est pas un cadeau, mais une responsabilité, un travail. A partir de là, chaque groupe doit prendre ses responsabilités, lorsque c'est son tour de présider telle ou telle commission. C'est la raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien a déposé cet amendement, où nous demandons au bureau de tenir l'historique du tournus, afin que chaque parti soit amené à prendre ses responsabilités. Notre amendement, qui rejoint d'ailleurs celui de M. Zaugg et d'A gauche toute!, donne une fonction nouvelle au bureau. Je pense que celui-ci s'en réjouira, puisqu'il a souhaité durant cette législature prendre toute sa dimension. Cette nouvelle fonction du bureau consistera à tenir l'historique des présidences de commission et à empêcher les partis de se lancer dans des manœuvres visant à pousser les uns ou les autres dans les travées...

M. Jacques Hämmerli (UDC). Que d'hypocrisie, Mesdames et Messieurs! Vous ne manquez vraiment pas d'air, dans certains partis, pour énoncer ce que vous avez énoncé! Il y a eu, le 25 septembre de l'année dernière, une séance du bureau avec les chefs de groupe. Certains partis politiques ne se sont même pas

déplacés, mais d'autres ont clairement dit qu'ils n'entendaient pas changer le système.

Le préopinant libéral vient de rappeler qu'on nous avait offert la présidence de la commission de l'informatique et de la communication, mais on nous a aussi offert la présidence de la commission de contrôle de gestion, qui se réunit une fois par année, qui élit son président et qui, douze mois après, recommence... Non, il faut être sérieux! Quand on ne veut pas entendre, on en arrive à dire que c'est l'autre qui se livre à des règlements de comptes! Vous venez de donner une image assez pitoyable de votre sens de la démocratie.

Par ailleurs, pour les jeunes radicaux qui ne connaissent pas l'histoire de leur parti, je rappellerai ce que Clemenceau disait: face à un problème, vous prenez une décision ou vous créez une commission... Je n'ai rien contre le renvoi de notre projet d'arrêté en commission, simplement je vous soupçonne de vouloir l'enterrer... Nous, ce que nous voulons, c'est avoir dès le mois de juin des présidences de commission, car nous avons dans nos rangs des gens tout à fait capables d'assumer ces responsabilités. Mais, pour ma part, je le répète, je ne suis pas intéressé, je ne suis pas en recherche de reconnaissance sociale. Les hautes fonctions d'autorité que j'ai occupées jusqu'à il y a trois ans dans cette République m'ont parfaitement suffi. Je ne cherche pas à me faire reluire devant le peuple, je ne cherche pas de présidence de commission.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Mesdames et Messieurs, je me propose de déposer un amendement. Dans la mesure où ce projet d'arrêté a trait aux présidences de commission et qu'il y a, dans ce Conseil municipal, une quasi-unanimité pour trouver qu'il doit faire l'objet d'une étude approfondie, à titre personnel, je ne vois pas en quoi la présidence des commissions se distingue de la présidence du Conseil municipal, à l'égard de laquelle l'Entente ne profite que d'un tournus aléatoire, puisqu'il dépend du bon vouloir de la tribordaise de ce Conseil. En conséquence, s'il doit y avoir une réflexion sur la présidence, il n'y a aucun motif que cette réflexion porte exclusivement sur la présidence des commissions. Je suggère donc que, dès le mois de juin, nous intégrions le tournus pour la présidence du Conseil municipal, qui existait en son temps et que la gauche, depuis qu'elle est majoritaire, a supprimé. Je dépose donc l'amendement suivant sur votre bureau, Monsieur le président:

Projet d'amendement

»² (*nouveau*) Les présidences de commission *et du Conseil municipal* sont attribuées...»

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Je voudrais répéter, au nom du groupe socialiste, que nous n'avons pas à faire ce type de débat, à discuter du bien-fondé de tel ou tel amendement en séance plénière. Voilà qu'on en dépose un deuxième, qui concerne en fait un autre sujet, à savoir la présidence du Conseil municipal. Selon nous, il faut distinguer les sujets et cet amendement mériterait à lui seul un projet d'arrêté. Comme je l'ai dit tout à l'heure, tout le règlement du Conseil municipal vient d'être renvoyé par le bureau et les chefs de groupe en commission du règlement et tous ces points peuvent y être étudiés, amendés, discutés...

Nous, groupe socialiste, avons dit clairement et le répétons: nous sommes pour une représentation démocratique des groupes politiques. A partir de là, on peut discuter des modalités. Quelqu'un dans mon groupe me soufflait qu'on pourrait imaginer une présidence tournante correspondant au nombre de commissions et au nombre de groupes, le solde des présidences étant attribué à la proportionnelle. Oui, pourquoi pas? C'est une solution et il y en a d'autres, qui méritent d'être étudiées avec sérénité. Ce n'est pas ici, en séance plénière, qu'il faut faire le débat de fond. Donc, encore une fois, nous trouvons plus sage de renvoyer le tout en commission du règlement, pour une discussion de principe telle que le groupe socialiste l'a posée – cela dit en réponse à M. Hämmerli, car nous, socialistes, ne cherchons en tout cas pas à noyer le poisson.

M. Christian Zaugg (AGT). Il est clair que l'amendement qui vient d'être présenté par le groupe libéral n'a d'autre objet que de faire capoter le projet de l'Union démocratique du centre. C'est l'évidence même et nous ne tomberons pas dans le panneau. Nous en restons aux présidences de commission et nous aimerions, Monsieur le président, que vous fassiez une synthèse des deux amendements présentés par A gauche toute! et par le groupe démocrate-chrétien, qui nous semblent aller dans le même sens.

M. Alexis Barbey (L). Je voudrais tout de suite remettre l'église au milieu du village! Contrairement à ce qu'a affirmé le préopinant d'A gauche toute!, il n'est pas question pour le Parti libéral de faire capoter le projet de l'Union démocratique du centre. Notre position ne consiste absolument pas à dire que l'Union démocratique du centre n'aurait pas droit à des présidences de commission. Nous sommes même tellement persuadés du contraire que, l'année dernière, c'est nous, les libéraux, qui avons proposé la présidence de la commission de l'informatique et de la communication au groupe de l'Union démocratique du centre, qui n'en a pas voulu au motif que cette commission n'était pas assez bien... Nous le regrettons, mais néanmoins, même si nous n'avons pas apprécié cette attitude, nous sommes respectueux des processus démocratiques.

L'Union démocratique du centre a recueilli suffisamment de suffrages pour avoir neuf représentants au sein de ce Conseil municipal: il serait donc aberrant qu'on écarte ses membres des présidences de commission. Et, de la même manière, il serait totalement inexplicable que leur légitimité populaire, que leurs résultats dans les urnes ne leur donne pas les mêmes droits que n'importe quel autre parti dans cette enceinte, s'agissant de présider le Conseil municipal. Je suis sûr qu'ils trouveront dans leurs rangs des personnes qui auront la capacité de défendre l'image du Conseil municipal et le destin de la Ville de Genève aussi bien que n'importe lequel d'entre nous. Par conséquent, il s'agit de donner des droits pleins et entiers au groupe de l'Union démocratique du centre, de lui permettre de présider des commissions, mais de lui permettre aussi d'entrer dans le tournoi de la présidence du Conseil municipal, tournoi dont les libéraux souhaiteraient qu'il soit réglementé de manière un peu plus précise.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nos cousins libéraux sont assez facétieux... En effet, nous avons là deux objets qui sont quand même bien distincts. Je comprends aussi que nos collègues de l'Union démocratique du centre souhaitent qu'à la prochaine rentrée de septembre ils puissent entrer dans le tournoi de façon tout à fait normale. Alors, je ne sais pas s'il convient d'envoyer ces modifications à la commission du règlement, au risque que cela prenne encore pas mal de temps, ou si nous ne devrions pas avoir la sagesse de les voter ce soir et de prendre acte de cette décision, qui nous paraît la plus sage.

Mis aux voix, l'amendement de M. Froidevaux est refusé par 47 non contre 23 oui (1 abstention).

Le président. Suivant la suggestion de M. Zaugg, je propose de fondre les amendements de MM. Zaugg et Lathion à l'alinéa 2, qui deviendrait: «Les présidences de commission font l'objet d'un tournoi régulier entre les différents partis représentés au Conseil municipal. Le bureau du Conseil municipal en tient l'historique.»

Mis aux voix, l'amendement de MM. Zaugg et Lathion est accepté par 43 oui contre 30 non.

Mis aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté amendé est acceptée à la majorité (opposition des Verts).

Mis aux voix, son renvoi à la commission du règlement est accepté par 58 oui contre 8 non (1 abstention).

7. Motion du 15 octobre 2008 de MM. Jean Sanchez, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, M^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Florence Kraft-Babel et Laetitia Guinand: «Pont du Mont-Blanc pour tous» (M-828)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la dangerosité du pont du Mont-Blanc pour les cyclistes;
- le détour imposé aux cyclistes devant changer de rive;
- la densité de circulation automobile sur ce pont;
- l’augmentation du trafic de cyclistes;
- l’urgence de prendre des mesures pour protéger la vie des cyclistes empruntant ce pont au quotidien,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- réserver un des deux trottoirs du pont du Mont-Blanc aux piétons;
- attribuer l’autre trottoir à la circulation des cyclistes.

M. Jean Sanchez (L). Mesdames et Messieurs, dans un premier temps, nous voudrions modifier notre motion, puisque la compétence en matière de pistes cyclables revient au Canton, et proposer une invite avec la teneur suivante:

Projet d’amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à saisir le Canton pour prendre toute mesure permettant aux cyclistes de traverser le pont du Mont-Blanc, en toute sécurité pour les cyclistes et les piétons».

En fait, avec cette motion, il s’agit de se pencher sur un problème de sécurité récurrent et quotidien, peut-être un peu moins aigu en période hivernale qu’au printemps ou en été, lorsque la densité du trafic cycliste sur les trottoirs du pont du Mont-Blanc devient extrêmement importante, même si cette pratique est contra-ventionnelle et interdite. Il faut savoir que l’on propose aux cyclistes qui veulent traverser la rive, pour se rendre au parc des Eaux-Vives par exemple, un détour de 800 mètres, en passant par le pont des Bergues. Sachant que les parcours des cyclistes sont généralement courts, un tel détour n’est pas satisfaisant.

En l’occurrence, il s’agit de nous inquiéter de la sécurité des usagers du pont du Mont-Blanc, qu’ils soient piétons ou cyclistes, en proposant de mobiliser

¹ Annoncée, 2146.

éventuellement un trottoir pour les cyclistes et un autre trottoir pour les piétons. C'est une proposition qui a été concrétisée sur la rue de Saint-Jean, où un trottoir est subdivisé en deux parties et où une piste cyclable est dessinée sur la moitié du trottoir. Pour répondre aux préoccupations quotidiennes des usagers du pont du Mont-Blanc, nous désirons que le Conseil administratif saisisse le Canton de cette problématique.

Préconsultation

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). Le groupe socialiste salue la préoccupation du groupe libéral concernant la sécurité des piétons et des cyclistes. Mais il aimerait toutefois rappeler qu'une motion M-390, dont j'étais d'ailleurs la rapporteuse, a été acceptée par ce Conseil municipal et demandait une piste cyclable autour de la rade. Pour mémoire, les travaux de la commission ont porté sur la création d'une passerelle piétonne légère, suspendue au pont côté lac, d'une piste cyclable bidirectionnelle sur le trottoir actuel côté lac également et, plus largement, sur la création d'un U cyclable bidirectionnel autour de la rade. Cette motion M-390 était une réponse à la motion M-378 visant à interdire les vélos sur le pont du Mont-Blanc, qui avait été discutée au sein du Conseil municipal mais qui était devenue caduque, remplacée par la motion préjudicielle M-391.

C'est dire que ce sujet a été largement étudié par la commission de l'aménagement et de l'environnement, ainsi que par le Conseil municipal. Ce fameux U cyclable avait en outre reçu les faveurs de ce qui était alors le Service de la mobilité de la Ville de Genève, du Touring Club Suisse et de l'ancien Office cantonal des transports et de la circulation. Il avait reçu un préavis positif de la Direction cantonale du patrimoine et des sites, s'agissant du périmètre protégé de la rade, et l'assentiment de l'Association pour les intérêts des cyclistes, l'Aspic. Au terme des travaux, un amendement à la première invite de la motion M-390 avait été voté, que je me permets de lire: «créer des voies réservées distinctes pour le passage des piétons et des cyclistes sur le pont du Mont-Blanc» – vous voyez que nous répondons par là aux vœux des motionnaires – «en réalisant une passerelle piétonne légère suspendue côté lac et en créant une piste cyclable bidirectionnelle sur le trottoir actuel côté lac.» Cet amendement avait été accepté à l'unanimité de la commission de l'aménagement et de l'environnement et la motion amendée a été acceptée par le Conseil municipal.

Nous pensons que ces motions répondent au souci des libéraux, mais pour saluer leurs préoccupations en la matière, nous renverrons leur motion M-828 au Conseil administratif. Celui-ci aura ainsi l'occasion de nous dire où en sont toutes ces propositions et quand sera mis en œuvre ce que nous avons voté, je le rappelle, le 15 mars 2006!

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Vera Figurek, vice-présidente.)

M. Christian Zaugg (AGT). Certes, le train est déjà parti, mais nous tenons tout de même à saluer la prise de conscience du groupe libéral qui, à ma connaissance, défend pour la première fois, ou presque, une proposition en faveur des cyclistes. Actuellement, traverser le pont du Mont-Blanc à vélo est un véritable gymkhana, j'en sais quelque chose, et il est clair que tous les cyclistes utilisent le trottoir. Par conséquent, bien qu'un projet soit en voie de réalisation, nous tenons, pour le succès d'estime, à soutenir la proposition libérale.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Comme l'a rappelé avec beaucoup de pertinence M^{me} Valiquer Grecuccio, le groupe démocrate-chrétien faisait partie de ceux qui avaient accepté avec plaisir l'idée de la passerelle légère. Or nous constatons aujourd'hui que, si l'idée de U cyclable et de la passerelle ont largement fait école et ont recueilli un grand nombre de voix, la situation est pratiquement toujours la même et que, comme ma sœur Anne, nous ne voyons rien venir! A cet égard, le mérite de la présente motion est de remettre au goût du jour cette problématique ou, à tout le moins, de la rappeler à la conscience des uns et des autres. Peut-être sera-ce l'occasion d'avoir des informations et même de bonnes nouvelles quant à la réalisation de ces travaux. Nous allons donc accepter cette motion.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). A l'instar des préopinantes socialiste et démocrate-chrétienne, nous allons également renvoyer la motion au Conseil administratif, en appui aux motions actuellement en suspens, relatives aux problématiques évoquées de manière exhaustive par M^{me} Valiquer Grecuccio: le projet de U cyclable autour de la rade, la cohabitation entre piétons et cyclistes sur le pont du Mont-Blanc et le problème encore plus important de la circulation cycliste sur les axes à fort trafic. Nous espérons que le Conseil administratif saisira cette occasion pour nous dire ce qu'il a fait des motions précédentes sur ce sujet.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Mesdames et Messieurs, pour moi qui suis nouvelle dans cette législature, il n'est vraiment pas facile de s'y retrouver par rapport au pont du Mont-Blanc! Le 2 novembre 1998, dans la proposition PR-407, le Conseil administratif demandait un crédit de 2 635 800 francs destiné à couvrir les frais de construction d'une passerelle. Ce crédit a été accepté par le Conseil municipal de l'époque, en 1998: qu'est-il devenu? Le 27 septembre 2003, une motion M-391 proposait la création d'une passerelle piétonnière suspendue,

motion également acceptée. Le 19 janvier 2005, la proposition PR-387, en lien avec la motion M-390, proposait l'ouverture d'un crédit de 1 975 000 francs destiné à l'étude d'un élargissement du pont du Mont-Blanc, pour l'aménagement de pistes cyclables et de raccords aux rives.

Aujourd'hui, une chose est sûre, c'est que la densité du trafic n'a de cesse d'augmenter et que les cyclistes ne traversent que très rarement le pont du Mont-Blanc sur la chaussée. Effectivement, seuls un quart d'entre eux le feraient, selon les comptages effectués. Ils préfèrent de loin emprunter le trottoir, bien moins dangereux selon les heures où ils le traversent, et bien plus logique par rapport à l'itinéraire cyclable mis en place entre les deux rives, droite et gauche. Il est également vrai qu'à certaines heures la cohabitation devient quasiment impossible entre les cyclistes, les piétons, les poussettes, les rollers, et j'en passe.

Il est donc urgent de trouver une solution adéquate, mais j'ai bien peur que ce ne soit pas une motion de plus qui fera avancer la chose. Toutefois, pour être en conformité avec le droit, nous accepterons néanmoins la motion telle qu'amendée par notre collègue Sanchez.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je me félicite que l'ensemble du Conseil municipal décide de voter une motion pour des pistes cyclables et notamment pour la piste réclamée depuis passablement de temps, à savoir le U bidirectionnel autour de la rade. Je suis, comme vous, impatient de voir se réaliser ce projet. Actuellement, les choses bougent autour de la petite rade. Comme vous avez pu le constater, nous avons pu, grâce à vous, déplacer les bancs de glace au bord de l'eau et nous allons mettre en place assez rapidement – j'ai vu les plans, ils existent – une piste cyclable à double sens au bord de la rade, y compris le long du Jardin anglais.

Reste la question du pont du Mont-Blanc. En l'occurrence, dès que j'ai pu accéder au groupe de pilotage du projet d'agglomération, j'ai fait inscrire le financement par la Confédération de cette passerelle en encorbellement, qui viserait à faire passer les cyclistes sur le pont du Mont-Blanc et, ô miracle! si je puis dire, le Conseil fédéral a retenu le financement en catégorie A de cette passerelle. 40% des coûts de cette passerelle seront donc pris en charge par la Confédération, dans la mesure où les Chambres fédérales avaliseront, dans quelques mois, les projets d'agglomération validés par le Conseil fédéral.

Cette passerelle visera à faire passer les vélos en double sens, car je ne crois pas à la cohabitation entre les piétons et les cyclistes, comme vous le proposez, Mesdames et Messieurs. En effet, en hiver, ils pourraient éventuellement cohabiter, mais en été, ce serait des accidents programmés. Je ne crois même pas en la division entre vélos côté aval et piétons côté amont, car les uns et les autres se rendent à des destinations différentes et il est impossible d'organiser le trafic ainsi.

Reste que nous acceptons cette motion et que nous ferons en sorte de mettre rapidement en place cette passerelle, voire, et je tiens à le signaler ici, la solution que le conseiller d'Etat imaginait. Il se trouve que les présélections sur le pont du Mont-Blanc sont très largement surdimensionnées et qu'on pourrait, à coups de 20 centimètres, essayer de gagner une piste cyclable sur le trottoir. Là aussi, il y a des solutions techniques qui peuvent être envisagées et peut-être mettrons-nous en œuvre cette solution, pour ensuite, dans un second temps, construire la passerelle. Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif vous remercie de votre soutien et fera bon accueil à cette motion.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je viens d'entendre le magistrat, ainsi que les différentes personnes qui ont fait un historique de la situation des cyclistes sur le pont du Mont-Blanc. Ce qu'elles ont peut-être oublié de mentionner, c'est la motion M-378: que de chemin parcouru depuis cette motion que nous avons traitée il y a moins de cinq ans! Elle était signée par l'Entente, l'Union démocratique du centre et même A gauche toute!, et son titre était explicite: «Interdiction des cyclistes sur le pont du Mont-Blanc et les trottoirs de ce pont!»! Nous voyons qu'aujourd'hui les positions ont bien évolué et nous nous en félicitons.

Par rapport au pont du Mont-Blanc, comme l'a dit le magistrat, la situation ne peut pas durer. La présente motion est intéressante dans le sens où ses auteurs acceptent enfin les cyclistes sur le pont, mais le fait est qu'aujourd'hui il n'y a pas assez de place pour que les piétons et les cyclistes cohabitent. Réserver un trottoir aux cyclistes se ferait au détriment des piétons et cette solution, pour les Verts, ne pourrait être que provisoire. En revanche, nous attendons impatiemment l'encorbellement prévu et soutenu par le Conseil municipal depuis des années.

Comme vous l'avez dit, Monsieur Pagani, ce projet pourra être soutenu dans le cadre du projet d'agglomération, mais à condition qu'il remplisse les exigences posées, à savoir que les travaux commencent avant 2014. Or, dans le plan financier d'investissement dont nous avons été saisis il y a trois mois, ce projet est non planifié, c'est-à-dire que les travaux devraient commencer après 2017! Cela ne va pas! Tout le Conseil municipal vous demande de le réaliser avant, bien avant 2014!

M. Jean Sanchez (L). Je salue le sens des responsabilités des différents intervenants dans ce dossier, car je le répète: il s'agit d'un problème de sécurité pour les cyclistes et les piétons. Même si beaucoup de travail a été fait et si beaucoup d'encre a coulé dans ce dossier, le résultat est effectivement nul pour l'instant. C'est ce résultat que notre motion visait à accélérer, sans aucune prétention de

la part du groupe libéral. C'était bien l'objet de cette motion et je remercie le Conseil municipal de la soutenir.

Mis aux voix, l'amendement de M. Sanchez est accepté à l'unanimité (66 oui).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité (64 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à saisir le Canton pour prendre toute mesure permettant aux cyclistes de traverser le pont du Mont-Blanc, en toute sécurité pour les cyclistes et les piétons.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Motion du 15 octobre 2008 de MM. Georges Queloz, Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon, Nathalie Fontanet, Laetitia Guinand, Florence Kraft-Babel et Danièle Magnin: «Botellón» (M-829)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que ce genre de regroupement de personnes sur le domaine public ayant pour objectif principal de s'enivrer va se répéter;
- que le mode d'invitation par le biais d'internet est nouveau et fait que personne n'est responsable d'une manifestation largement improvisée et imprévisible;
- que toute manifestation sur le domaine public doit faire l'objet d'une autorisation de l'autorité, avec un responsable en tant que personne physique;
- que la santé, en particulier des mineurs, est en danger;

¹ Annoncée, 2146.

- que les risques d'accidents et de bagarres sont certains;
- que ce genre de rendez-vous semble faire l'objet d'un vide juridique;
- que l'autorisation d'un tel rassemblement, s'il doit être accepté, demande des dispositions de sécurité et de remise en état des lieux, voire de réparation des dégâts causés, ce qui a un coût;
- que, si de tels rassemblements devaient être autorisés, certains lieux, comme celui du parc des Bastions, devraient être interdits,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir un rapport qui démontre les problèmes que cela engendre, les responsabilités que l'on prend en les autorisant, les moyens et mesures dont on dispose, voire celles dont on devrait disposer, et l'estimation des coûts que cela entraîne;
- d'établir un règlement des manifestations autorisées au parc des Bastions, en particulier par respect du mur des Réformateurs.

M. Georges Queloz (L). On a vu l'été dernier un nouveau genre de manifestation, de réunion, à Genève comme dans d'autres grandes villes, qui ont fait les manchettes et la une des journaux, avec des autorités qui les toléraient, d'autres qui les interdisaient. Le but de mon intervention n'est pas tant de donner raison aux uns plutôt qu'aux autres, mais d'interpeller le Conseil administratif afin qu'il nous dise très exactement quelles sont les responsabilités que nous avons aujourd'hui, lorsqu'une autorisation est donnée, à l'égard des débordements qu'une telle manifestation peut engendrer, débordements dus à une consommation d'alcool démesurée. Avec les moyens d'information et de communication qu'offre l'internet, jamais égalés en termes de rapidité, il est possible de mobiliser un grand nombre de jeunes, et le problème se pose notamment au sujet des mineurs.

Dans cette problématique, il est question d'égalité de traitement s'agissant de l'utilisation du domaine public. Mais, à ma connaissance, le parc des Bastions fait partie du domaine public privé, comme la terrasse de n'importe quel restaurateur, par exemple, qui a la responsabilité de ce qui s'y passe. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons qu'un lieu comme le parc des Bastions fasse l'objet d'un règlement d'utilisation et de mise à disposition. Les Bastions abritent notamment le mur des Réformateurs et c'est un endroit où, jusqu'il y a vingt ans encore, seule la manifestation du 1^{er} Août était autorisée, à laquelle s'est ajoutée ensuite celle du 1^{er} Mai. Je ne sais pas s'il existe un ancien règlement, mais notre objectif est de réglementer car, dans certains lieux, on ne peut pas faire n'importe quoi.

La consommation d'alcool des adultes, majeurs et vaccinés, n'est pas en cause ici. N'importe qui peut inviter ses amis à boire une bouteille de champagne

et la consommation démesurée est de la responsabilité de l'individu avant tout. En revanche, lorsque des mineurs sont pris au piège, là il y va de notre responsabilité. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons recevoir un rapport détaillé concernant les responsabilités – y compris pénales, suivant les cas – que pourrait encourir le Conseil administratif.

Préconsultation

M. Fabien Sartoretti (Ve). Les motionnaires viennent de le rappeler: ils souhaitent notamment, dans leur motion, que le Conseil administratif établisse un règlement des manifestations autorisées au parc des Bastions. Mon intervention se limitera donc à l'examen de deux questions.

Tout d'abord, y a-t-il véritablement un vide juridique justifiant l'établissement d'un nouveau règlement? Après un examen rapide, il semble qu'il existe un grand nombre de bases légales potentiellement applicables en la matière. Les Verts pensent notamment à des normes cantonales et municipales: il s'agit de la loi sur les manifestations sur le domaine public et son règlement d'exécution, du règlement concernant la tranquillité publique et l'exercice des libertés publiques, du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques, sans oublier le règlement municipal des parcs, promenades et jardins publics de la Ville de Genève. Si on ajoute à cette liste non exhaustive les modifications récentes de la loi sur la police, le groupe des Verts considère qu'il n'y a pas de lacunes et qu'il est inutile d'établir un nouveau règlement en la matière.

J'en viens à la deuxième question: quel est alors le véritable objectif des motionnaires? Pour les Verts, c'est clair: derrière cette motion se cache la même idéologie hygiéniste dénoncée après l'examen du projet de loi cantonal modifiant la loi sur la police.

Pour résumer et conclure, cette motion n'apporte rien de constructif, pour deux raisons. D'une part, les bases légales existantes permettent déjà l'interdiction ainsi que les sanctions. D'autre part, la motion renforce le sentiment d'insécurité, plutôt que de l'amoindrir. Voilà pourquoi nous vous engageons, Mesdames et Messieurs, à refuser cette motion. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M. Thierry Piguet, président.)

M. Grégoire Carasso (S). Dans la droite ligne de mon préopinant Vert, j'aimerais ajouter une raison supplémentaire et peut-être plus politique qui amène le groupe socialiste à rejeter cette motion. C'est précisément – et la prise de posi-

tion du groupe libéral est à cet égard surprenante – le pragmatisme qu’a permis l’absence d’un règlement sur mesure et formaté, lorsque le gouvernement a eu à gérer cette situation. J’entends par là que, sans a priori idéologique par rapport à un mouvement neuf, spontané, qui s’est exprimé dans de nombreuses villes, le gouvernement de la Ville de Genève a opté pour le pragmatisme, en essayant d’établir un dialogue avec les jeunes, faisant ainsi honneur à la tradition d’échange et de dialogue que Genève entretient avec sa jeunesse. Par la voie pragmatique, la Ville de Genève a pu fixer des conditions sur mesure par rapport à l’événement qui allait avoir lieu. Ces conditions sur mesure, responsables, sont les suivantes: la manifestation peut être autorisée pour autant que des responsables s’identifient et que des mesures de prévention en matière de santé soient prises. Nous tenons ici à saluer les résultats que le gouvernement a atteints grâce à cette stratégie.

En dernier lieu, il faut souligner un point qui n’a pas été évoqué, pour l’instant du moins, par le groupe libéral: nous, groupe socialiste, ne percevons pas les botellón visés par cette motion comme un épisode spécifiquement urbain, qui n’aurait pas d’équivalent ailleurs, dans les campagnes. Ces botellón posent, certes sous une forme nouvelle, des questions de fond que nous connaissons bien, des questions liées aux problèmes d’alcool, aux problèmes de la jeunesse. De ce point de vue là, il n’y a rigoureusement rien de spécifique et donc rien à opposer aux botellón en particulier.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Le groupe de l’Union démocratique du centre ne peut que soutenir cette motion, qui découle d’une autorisation inadmissible donnée l’été dernier. Le Conseil administratif a-t-il mesuré les conséquences d’une telle autorisation? Si l’idée est la réappropriation des espaces publics par les habitants, de permettre aux gens, ici des jeunes, de se rencontrer et de faire connaissance, alors oui, nous sommes tous d’accord, je l’espère. Cette démarche est plus qu’honorable. Mais lier cette démarche à la consommation d’alcool, qui plus est chez les jeunes, alors là, non! Même pour établir un dialogue, on peut faire autrement, on peut discuter avec les jeunes de manière différente.

Je n’entrerai pas dans le débat des intérêts économiques que peut susciter une telle rencontre; je me contenterai de souligner les responsabilités – et je suis mère – que nous avons face à certaines limites que nous nous devons de respecter, par rapport à un message éducatif crédible et à toute la prévention que nous faisons, dans laquelle nous investissons beaucoup d’argent. La société doit témoigner d’une réelle volonté d’agir et de nombreux services luttent d’ailleurs pour la prévention de l’alcoolisme. La tendance des jeunes est de boire très rapidement des produits forts, et une des conséquences est que le nombre de jeunes admis à l’Hôpital cantonal de Genève dans un coma éthylique est en augmentation.

Alors, autoriser ce genre de manifestation, peut-être. Mais, après mûre réflexion sur les problèmes que cela engendre et les responsabilités que nous prenons en les autorisant, nous disons non! Quant à la réappropriation de l'espace public, oui, sûrement, mais de manière réfléchie et selon le type de manifestation. C'est donc par un oui haut et fort que le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra cette motion.

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs, je me permets d'intervenir maintenant, parce qu'il me semble nécessaire d'apporter un certain nombre d'informations concernant l'autorisation que mon collègue Pierre Maudet et moi-même avons donnée l'été passé pour cette manifestation qu'on appelle «botellón», au parc des Bastions. J'ai bien entendu l'intervenant Vert notamment, qui a eu un discours très habile tout à l'heure. Il est vrai que nous avons eu affaire à une sorte de canalisation de la spontanéité et qu'il n'a pas été facile de gérer cela.

Dans un premier temps, mon collègue Maudet, responsable de la sécurité municipale et du domaine public en Ville de Genève, et moi-même, en tant que maire et responsable du département social et de la jeunesse, avons dit non. Nous avons refusé l'autorisation, parce que nous n'avions pas d'interlocuteurs ou d'interlocutrices face à nous, parce que nous n'avions affaire qu'à des sites internet sans aucun nom... Pour entrer en matière, nous avons donc exigé d'avoir des interlocuteurs et interlocutrices et, comme on le dit dans le canton de Vaud, nous avons été déçus en bien. Nous avons en effet reçu des jeunes pacifiques, des jeunes de grande qualité, qui avaient le sens des responsabilités, qui comprenaient les attentes des pouvoirs publics municipaux – et, accessoirement, cantonaux, j'y reviendrai tout à l'heure.

Je regrette d'ailleurs que peu de conseillères et conseillers municipaux aient assisté au débat sur les botellón que nous avons organisé au mois d'octobre, dans le cadre des débats mensuels qui ont lieu au Palais Eynard. Ces jeunes étaient présents et répondaient aux questions du public; ils expliquaient leur démarche, cette spontanéité et le sens qu'on donne à la fête à l'heure actuelle, qui n'est peut-être plus celui que nous donnions à la fête quand nous avions 20 ans, nous les quinquagénaires, sexagénaires, voire septuagénaires, puisqu'il y en a ici... Le botellón est donc une autre façon de faire la fête qu'il faut accepter. Plutôt que de fermer les yeux, comme le singe qui n'entend ni ne voit rien, il faut essayer de comprendre le pourquoi de ce genre de manifestation.

Certes, il est évidemment plus facile de l'interdire et de s'en laver les mains, comme Ponce Pilate. C'est malheureusement le réflexe qu'a eu la Ville de Lausanne dans un premier temps, et j'ai été très étonné qu'un membre de l'exécutif de l'Alliance de gauche ait interdit le botellón à Lausanne, je l'ai dit à la radio. J'ai aussi été très étonné que des villes comme Zurich, Bâle ou Lucerne l'aient

interdit. Mais notre démarche, avec Pierre Maudet, qui est aussi président de la Commission fédérale de la jeunesse, je le rappelle, et qui connaît bien les problèmes de la jeunesse et de l'adolescence, a fait école. Quand ces villes ont vu que Genève – qui n'avait certes pas l'intention de faire la leçon aux villes de Suisse – avait autorisé ce botellón, elles sont souvent revenues sur leur décision et ont entamé des négociations avec les ados et les jeunes, pour essayer d'organiser ce genre de manifestation.

Je rappelle, entre parenthèses, qu'en Espagne, où ces manifestations spontanées ont débuté il y a une dizaine d'années, le gouvernement Aznar, qui a précédé le gouvernement socialiste, interdisait les botellón. Or que faisaient les jeunes et les ados? Ils les organisaient quand même, mais à 20 ou 30 kilomètres des villes et, quand ils rentraient après avoir festoyé, beaucoup se tuaient en voiture ou à moto! Alors, est-ce cela que nous voulons? Pour notre part, nous refusons cette attitude à la Ponce Pilate, cette attitude du singe qui ferme ses yeux et ses oreilles, qui ne veut rien voir d'une réalité qui existe et que nous devons accompagner plutôt que combattre. Nous voulons avoir une attitude de responsabilisation.

Par ailleurs, je suis d'accord avec les Verts: il existe suffisamment de règlements municipaux et de lois cantonales pour ne pas devoir réglementer à nouveau. Je m'étonne que le Parti libéral, qui en général n'aime pas trop les lois et règlements, demande ce soir un règlement supplémentaire pour les parcs. Tout l'arsenal existe et édicter un règlement de plus ne servira strictement à rien. Avec mon collègue Maudet, à qui vous pouvez faire confiance, Mesdames et Messieurs, puisqu'il vous est proche politiquement, nous avons tout l'arsenal nécessaire pour faire face à cette manifestation.

Je voudrais relever aussi que nous suivons une tradition genevoise par rapport à la jeunesse dont nous sommes fiers, après André Chavanne ou Guy-Olivier Segond. Ce dernier, qui était aussi président de la Commission fédérale de la jeunesse dans les années 1980, avait eu les mêmes polémiques avec Jeanne Hersch qui, bien que membre du Parti socialiste, était plutôt réac en la matière. Or Guy-Olivier Segond avait l'attitude que nous avons eue l'été passé.

En l'occurrence, nous avons demandé à nos interlocuteurs et interlocutrices de prévoir une partie du nettoyage et un système de vigie. Nous leur avons demandé d'accepter la présence des milieux de la prévention, ce qui n'était pas facile pour eux. Ils ont d'ailleurs même accepté qu'il y ait, en civil, des fonctionnaires de la Brigade des mineurs, car nous avons exigé que l'accès au parc des Bastions soit interdit aux moins de 16 ans. Tout cela a été accepté et ceux qui nous ont vus, en direct à la Télévision suisse romande, vers 23 h, ont pu constater qu'il n'y avait pas de mineurs présents aux Bastions. Cette règle-là, qui est essentielle et qui, si elle n'est pas appliquée, peut provoquer des dérives, a donc été respectée. Enfin, des travailleurs sociaux hors murs de la Délégation à la jeunesse étaient aussi

présents et, grâce au département de Pierre Maudet, des bennes à déchets et des W.-C. avaient été installés. Bref, toutes sortes de dispositifs avaient été prévus pour encadrer les jeunes, mais aussi pour leur permettre de faire la fête.

En définitive, le bilan en termes de sécurité, de salubrité, de santé publique et de prévention a été satisfaisant. Certes, il y a eu autant de gens un peu éméchés que lors des Fêtes de Genève – un peu moins proportionnellement – autant que lors de certaines assemblées ou congrès de partis politiques – qu'ils soient de gauche, du centre ou de droite... Autant d'éméchés que lors des fêtes de la bière qui se déroulent outre-Sarine ou en Allemagne. Cela est inévitable quand on fait la fête, mais nous avons essayé de canaliser les énergies, qui peuvent être négatives, et de les contrôler. Tout a été fondé sur le dialogue avec la jeunesse et nous en sommes fiers. A l'avenir, avec le retour des beaux jours, il y aura peut-être de nouvelles demandes pour des botellón et nous les examinerons avec la même philosophie, Pierre Maudet et moi-même, ainsi que le Conseil administratif, puisque cette façon de faire a été approuvée par l'ensemble du Conseil administratif, unanime. Les axes que je viens de définir seront respectés, garantis, imposés.

Cela dit, il faut quand même voir qui est responsable de ces dérives en matière d'alcool... J'habite aux Eaux-Vives et je constate que certaines petites épiceries, au-delà de 21 h, vendent parfois de l'alcool à des ados, en contradiction avec la loi. Certaines stations-service vendent également de l'alcool à des ados, alors que ce n'est pas admissible... (*Remarque.*) Oui, mais certains le font quand même! Il y a donc là un réel problème lié au consumérisme qui est l'apanage de notre société, et les règles doivent sans doute être mieux définies. Hier soir, l'Assemblée nationale française a adopté un certain nombre de règles qui sont, d'un côté, plus tolérantes s'agissant de la publicité en faveur de l'alcool et, d'un autre côté, plus répressives vis-à-vis de l'adolescence et de la jeunesse, puisque l'interdiction de vendre de l'alcool concerne dorénavant les jeunes jusqu'à 18 ans. En Suisse, il faudrait aussi qu'au niveau fédéral et cantonal on pense à promulguer des règles et des lois plus strictes.

De même pour les établissements nocturnes, qui posent des problèmes dans certains quartiers. J'ai participé, avec certains collègues, à des débats aux Acacias et ailleurs, où les habitants et habitantes se plaignaient de dancings, d'établissements nocturnes... Il y a là aussi un meilleur contrôle à effectuer. Et je rappellerai – nous l'avons dit au Conseil d'Etat – qu'il y a eu, ces dernières années, un certain laxisme dans les autorisations données par le département cantonal concerné pour ouvrir des bars, des dancings, des boîtes de nuit. Les règles étaient peu strictes, et je pense qu'il appartient aux pouvoirs publics cantonaux d'être un peu plus fermes dans ce domaine.

Enfin, et j'en terminerai par là, le problème à Genève est le manque de lieux pour les adolescents. A Zurich ou à Lausanne, les autorités et les privés ont compris qu'il fallait plus de lieux pour l'adolescence et la jeunesse où faire la fête. Car

c'est normal, il faut bien que jeunesse se passe! C'est donc aussi une problématique que nous vivons à Genève, à la suite des fermetures – exigées souvent par le procureur général, il faut le dire – de lieux alternatifs.

En conclusion, je relèverai que nous avons créé un groupe interdépartemental, mon collègue Maudet et moi-même, pour définir comment donner des autorisations ou non à l'avenir, lorsqu'il y aura des demandes de botellón ou d'autres manifestations similaires, sachant que les modes en la matière changent rapidement. Sans vouloir m'immiscer dans vos débats, il me semble donc que nous avons répondu à la motion et qu'il ne sert à rien de la renvoyer en commission ou au Conseil administratif.

M. Christian Zaugg (AGT). Concernant ces botellónes et contrairement à nos camarades de Lausanne, le groupe A gauche toute! appuie résolument les démarches pragmatiques et concertées entreprises par notre Conseil administratif. A cela s'ajoute que nous partageons entièrement les positions éthiques et sociales défendues précédemment par les Verts et les socialistes. Vous comprendrez par conséquent que ces considérations nous conduisent à refuser cette motion.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Comme l'a rappelé M. Tornare, ces botellón ont effectivement leur origine en Espagne et ils datent, non d'une dizaine d'années, mais d'une vingtaine d'années. Ces botellón ont commencé lorsque l'Espagne a mené, il y a vingt ans, la politique que malheureusement nous subissons ici et qui visait la fermeture systématique des squats. Les gens se sont donc retrouvés dans la rue et c'est ce qui se passe aujourd'hui à Genève: les squats ferment et les gens vont dans la rue... Mesdames et Messieurs, ce que vous considérez comme un problème, à savoir les botellón, n'est pas dû à internet et aux nouveaux moyens de communication, mais bien à la politique antifestive qui se mène à Genève. Il n'y a plus de lieu accessible aux jeunes et c'est là qu'est le véritable problème. Facebook n'existait pas il y a vingt ans et les jeunes Espagnols arrivaient quand même à organiser des botellón. La seule différence avec l'arrivée d'internet, c'est que ces botellón sont devenus plus visibles: vous-mêmes avez vu que cela existait et que les gens s'envoyaient des invitations. Mais cela se faisait déjà sans internet, sans que cela provoque aucune discussion, puisque, à part les gens concernés, personne n'avait vent de l'information.

Par ailleurs, dans les botellón on boit de l'alcool, certes, surtout beaucoup de bière, même s'il y a peut-être plus de cocktails qu'il y a vingt ans. Toujours est-il que c'est là un problème de société et que la bière, qui est l'alcool le plus consommé par les jeunes, est autorisé à partir de 16 ans. De cela aussi, il faut se souvenir!

Concernant la façon dont la Ville, la deuxième fois, a géré le botellón, je dirai que c'était la meilleure solution. Fermer le parc des Bastions aurait été complètement stupide, parce que fermer un endroit ne sert finalement qu'à déplacer les foules, mais en aucun cas à annuler les fêtes. Il ne faut pas prendre les jeunes pour des idiots: s'ils ont envie de faire la fête, ils vont savoir se retourner et trouver une autre solution. Arrêtons de penser qu'il suffit de fermer un parc pour que tout soit réglé! D'ailleurs, les autorités avaient vraiment veillé à répondre aux soucis de tous les citoyens, de ceux qui souhaitaient faire la fête, mais aussi de ceux qui souhaitaient que le parc soit propre le lendemain, qu'il y ait des responsables, qu'on fasse de la prévention... Tout a été fait à cet égard et pourtant certains trouvent toujours et encore le moyen de se plaindre!

La motion nous laisse croire qu'elle est dirigée contre les botellón, mais en fait c'est pire! Ce que dit cette motion, c'est qu'il ne faut pas autoriser de botellón aux Bastions, parce que le mur des Réformateurs, mon Dieu, c'est sacré! Il y a encore des gens qui pensent qu'on ne peut rien faire d'autre devant le mur des Réformateurs qu'un grand feu pour le 1^{er} Août! Mesdames et Messieurs les libéraux, si pour vous le parc des Bastions est sacré, pour nous aussi il est sacré, mais avec une tout autre connotation. Pour nous, il est sacré, parce que c'est un grand parc au centre de la ville, un parc ouvert au public jour et nuit, et c'est ce qui est vraiment important. Le parc des Bastions n'est plus le jardin botanique qu'il était: c'est maintenant un parc que les gens peuvent s'approprier, où ils peuvent se promener, s'asseoir, parler, faire la fête et même, pourquoi pas, boire une bière!

Enfin, l'intervenante de l'Union démocratique du centre nous a parlé d'une autorisation «inadmissible» qui aurait été donnée et elle nous a expliqué qu'il fallait parler autrement avec la jeunesse. Alors, je veux bien qu'on parle autrement, Mesdames et Messieurs, mais si cela signifie ne pas être capable de dialoguer avec les jeunes, je vous renvoie votre copie et je vous laisse trouver de meilleures solutions!

M^{me} Alexandra Rys (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien, il ne fait aucun doute que le Conseil administratif a extrêmement bien géré l'affaire du botellón. S'il n'a, certes, pas voulu donner de leçon à d'autres villes de Suisse, dans les faits ces autres villes ont bel et bien constaté que c'était la bonne manière de traiter la problématique. Sans vouloir additionner les règlements, il nous semble cependant que ce phénomène récurrent – qui remonte de l'Europe du Sud vers nos contrées moins hospitalières, même en été, du point de vue de la météo – mérite qu'on s'y attarde un peu.

Cela dit, je suis étonnée qu'on ait ce soir des échanges sur des points qui devraient plutôt être traités en commission. En l'occurrence, il est tout à fait clair

que l'alcool n'est pas un produit de consommation ordinaire, en particulier quand on parle de personnes mineures. Rien que pour cela, nous pensons qu'un court passage en commission sociale et de la jeunesse sera intéressant. Il s'agit ici véritablement de santé publique en premier lieu, accessoirement de salubrité, et il sera aussi intéressant de savoir quelle est la charge que cela implique pour la Voirie. Nous réservons notre position sur ces points jusqu'à l'issue des travaux de commission, car ce sont nos deux motifs de préoccupation dans cette affaire, le respect du mur des Réformateurs venant loin derrière. Le groupe démocrate-chrétien demande donc le renvoi de cette motion à la commission sociale et de la jeunesse.

M. Adrien Genecand (R). Au sein du groupe radical, nous sommes très contents de la façon dont la problématique a été gérée par le Conseil administratif. C'était la bonne solution et les événements qui ont suivi l'ont montré. Nous dirons donc tout simplement non à cette motion.

Cela dit, s'agissant des botellón, je ne m'aventurerai pas à faire le parallèle qu'a fait ma collègue M^{me} Klopmann entre le mouvement squat et l'augmentation des botellón... On peut certainement en faire un entre la diminution du nombre d'établissements nocturnes pratiquant des prix raisonnables et l'augmentation des manifestations en plein air, permettant aux jeunes de faire la fête. En revanche, le mouvement squat et l'augmentation des botellón n'ont absolument rien à voir entre eux.

Enfin, à titre tout à fait personnel, je m'interroge sur les dires selon lesquels les jeunes boiraient plus. A priori, les dernières études n'ont jamais montré d'évolution et je ne crois pas, Mesdames et Messieurs, que votre génération buvait moins que la mienne. A mon âge, il est normal de boire de temps en temps, un peu plus que de raison parfois, et je ne crois pas que vous, la génération Mai 68 et Woodstock, ayez fait très différemment... (*Exclamations.*) Alors, souvenez-vous de ce que vous avez fait, et après jugez! (*Applaudissements.*)

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs, j'ai dit d'entrée de cause qu'il ne s'agissait pas de savoir si on était pour ou contre ce genre de manifestation. Ce n'est pas la question, et ce n'est pas ce dont traite notre motion. Les Espagnols nous avaient habitués à rouler à contresens sur l'autoroute, il y a quelques années, et chaque week-end on comptait des morts sur les autoroutes en Espagne. Aujourd'hui, il y a un autre type de divertissement...

Ce soir, je le répète, notre souci est de traiter à égalité ceux qui font des demandes d'autorisation pour une manifestation. On a quand même pu lire dans

la presse que c'est le Conseil administratif – et je l'en félicite – qui a dû chercher des responsables, qui ne se sont pas spontanément annoncés. Or, le jour où il y aura un drame, plus aucun responsable ne voudra s'engager. Par ailleurs, lorsqu'on veut organiser une manifestation et qu'on s'adresse au Service de la sécurité et de l'espace publics et à la police, on doit présenter un restaurateur qui a une patente pour vendre de l'alcool. Cela fait partie des règles du jeu: ce sont les restaurateurs qui ont la responsabilité, qui couvrent les organisateurs d'une manifestation qui a lieu sur le domaine public.

M. le maire s'est étonné que les libéraux soient tout d'un coup pour des réglementations. Je rappelle que, tout à l'heure, nous avons discuté d'une réglementation pour le fonctionnement de nos commissions, pour les présidences de commission. Si nous en sommes arrivés là, c'est qu'avant le système fonctionnait grâce au bon sens, mais qu'aujourd'hui il y a des dérapages. Or, quand il y a des dérapages, on est obligé de prendre des dispositions. Pour ce qui est des botellón, il s'agit d'éviter des drames et de prendre des précautions.

En l'occurrence, la première chose que demande cette motion, c'est un rapport sur les raisons qui ont présidé à l'autorisation. Dans notre groupe, nous étions d'ailleurs assez partagés, entre ceux qui étaient pour l'interdiction et ceux – dont je faisais partie – qui considéraient qu'il fallait autoriser ce genre de manifestation, mais avec des réserves. Sachant que des mineurs sont en cause, qu'il y a des dangers, qu'il peut y avoir des dérapages, nous avons des responsabilités, au même titre que tous ceux qui entreprennent quelque chose sur le domaine public. Un rapport sur ce qui s'est passé, voilà ce que nous demandons. Ce n'est pas compliqué et, apparemment, le Conseil administratif a tous les éléments pour pouvoir nous le fournir.

Enfin, deuxième point, nous invitons le Conseil administratif à revoir la question de l'emplacement, car il y a quand même des endroits où on ne peut pas faire n'importe quoi, et le parc des Bastions en est un. Si on continue ainsi, demain on organisera peut-être des soirées de strip-tease à la cathédrale! (*Rires*)

M. Alexandre Chevalier (L). Je prends la parole pour répondre à l'intervention de M^{me} Klopmann. Malgré ce qu'elle nous indique, non, les botellón ne sont pas liés à la fermeture des squats ou des lieux de la culture alternative. Et, oui, le botellón, le seul et unique exemplaire que nous avons connu en ville de Genève, a bien été organisé sur des plateformes d'échange et de rencontre du type Facebook. Enfin, oui, les botellón posent des problèmes de sécurité pour les adolescents.

Au-delà de ce qui est autorisé pour les mineurs, qui ont accès dès 16 ans à la bière, au cidre et au vin, les alcoolops sont un problème récurrent, un problème

de société reconnu notamment par les intervenants de la santé. Mesdames et Messieurs, vous pouvez interroger les personnes qui travaillent aux urgences de l'hôpital, pour savoir comment ils gèrent les «bitures», car il faut les nommer ainsi, des jeunes qui boivent des alcoolops.

D'autre part, il y a aussi un phénomène de société qui nous vient des Etats-Unis et qui est malheureusement bien installé aujourd'hui en Europe. Il s'agit d'une espèce de jeu où l'idée n'est pas de boire un verre pour un moment de convivialité, comme nous le dit M^{me} Klopmann, mais de boire le plus vite possible la plus grande quantité d'alcool possible, pour se retrouver dans un état d'ébriété avancée.

On tombe là à nouveau dans une responsabilité publique, lorsqu'on autorise, même avec certaines cautions, une telle manifestation, lors de laquelle, comme l'a dit M. Queloz, des jeunes gens et notamment des mineurs pourraient tomber dans le coma! Cela pose un vrai problème de fond, un vrai problème de responsabilité.

Et puis, ne soyons pas hypocrites! On dit souvent que ceux qui achètent de l'alcool sont des personnes majeures, autorisées à boire. Mais tout le monde sait – car tout le monde l'a fait – que, dans ce type de manifestation, une personne majeure va acheter de l'alcool pour l'ensemble du groupe. C'est là aussi une réalité. Alors, qu'on ne vienne pas nous dire le contraire!

En l'occurrence, cette motion demande d'abord un rapport et, éventuellement, une réglementation supplémentaire pour un lieu particulier, cher au groupe libéral, qui est le parc des Bastions. Il nous semble qu'un rapport est le minimum que nous puissions demander au Conseil administratif, dont c'est le travail de fournir des rapports à l'organe de contrôle qu'est le Conseil municipal. Dès lors, je ne comprends pas les réactions de ce plénum contre cette motion, qui vise tout simplement à ce que nous ayons une connaissance approfondie de la situation.

Pour conclure et sans polémiquer, je rappellerai, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire en débat public, que les prochaines éditions des botellón ne se passeront peut-être pas dans les mêmes conditions météorologiques que la dernière fois. Avec le beau temps, il y aura le nombre de participants prévus, et non pas le tiers du quart des personnes annoncées, pour cause de pluie!

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Il y a certaines choses que je ne peux laisser dire. Monsieur le président, vous transmettez à la préopinante Verte que tout dépend du point de vue où l'on se place. Moi, en tant que maman d'adolescents, j'ai un autre point de vue que M^{me} Klopmann. Par contre, il est vrai que des lieux pour la jeunesse manquent. Là, je suis d'accord avec elle. Nous en

avons parlé en commission sociale et de la jeunesse et il y a sans doute quelque chose à faire, par exemple ouvrir des lieux autogérés par les jeunes, mais c'est là un autre débat.

J'ai également entendu dire par M. le maire qu'interdire, c'est s'en laver les mains! Je suis désolée, Monsieur le maire, interdire, ce n'est pas se laver les mains: quand on est parent, on doit fixer des limites. Interdire, c'est donc prendre ses responsabilités et fixer des limites claires, même si elles sont fondées sur un dialogue. Certes, cette réalité-là existe, et je le conçois, mais nous pouvons aussi en créer d'autres, sans le botellón!

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je voudrais répondre brièvement à M. Chevalier. Je n'ai pas nié le fait que les botellón étaient maintenant organisés sur internet: j'ai juste dit que ce n'était pas à cause d'internet que les botellón existaient. Internet est aujourd'hui le nouveau moyen de communication et on organise donc les botellón par internet. Quand on communiquait par téléphone, on les organisait par téléphone. Et peut-être qu'à l'époque on organisait des botellón en allumant des feux le long des montagnes, d'une plaine à l'autre! En tout cas, internet est juste le moyen de communication actuel.

Par ailleurs, c'est vrai, il y a des problèmes d'alcool dans ces botellón, mais comme il y en a dans la société. C'est précisément pour cela qu'il faut faire de la prévention lors des fêtes. Ce n'est pas le botellón en lui-même qui induit les problèmes d'alcool: ces problèmes existent et nous voulons qu'il y ait de la prévention lors de chaque événement où les gens consomment de l'alcool. Dans ce sens, la solution choisie par le Conseil administratif était vraiment la meilleure.

S'agissant de la motion, elle demande d'établir un rapport. Un rapport qui démontre quoi? Les bienfaits des fêtes? La joie de s'amuser entre amis? L'apport merveilleux de la jeunesse genevoise pour notre cité? Non! Un rapport qui liste uniquement «les problèmes que cela engendre, les responsabilités que l'on prend, les moyens dont on dispose»... Pour notre part, un rapport qui ne porte que sur les points négatifs, nous n'en voulons pas! Et s'agissant du strip-tease à la cathédrale, je m'en passerai!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'ai eu le sentiment, en écoutant attentivement le débat, qu'on se plaçait à la fois à plusieurs niveaux, que les attentes des uns et des autres étaient fort différentes, certains prétendant régler des phénomènes de société, d'autres voulant apporter des réponses très concrètes à des préoccupations, parfois légitimes et parfois moins, d'une catégorie de la population.

Ce que j'aimerais dire ici, c'est que, l'été passé, nous avons été surpris par cette problématique du botellón. Nous aurions pu la connaître avant si nous lisions la presse espagnole, mais ce n'est ni le cas de mon collègue Tornare ni le mien... Il se trouve que nous avons été un peu pris de court et que notre première réaction a été d'interdire. Je pense que c'était une bonne réaction de dire non, de vouloir fermer les grilles et poser un jalon. En effet, figurez-vous que cette interdiction a été le moyen d'entamer un dialogue. Là, j'aimerais saluer ce qu'a dit la préopinante de l'Union démocratique du centre, car je pense qu'elle a raison jusqu'à un certain point: les limites doivent bel et bien être marquées. Mais l'interdiction seule, Madame, est une forme de laxisme. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une interdiction, parce que la réalité que vivent nos concitoyennes et nos concitoyens, ce sont des mini-botellón, l'été, dans certaines cours, dans certains lieux publics. C'est une réalité qui existe et le fait qu'elle émerge sous une forme de plus grande ampleur nous a paradoxalement servis. Car, et c'est l'enjeu réel du débat ce soir, il faut sortir d'un certain nombre d'hypocrisies.

Tout d'abord, comme vous l'avez dit, Madame, chacun a son rôle et les parents ont aussi un rôle à jouer. Nous avons donc tenu ce discours, qui fait peut-être un peu ringard, mais nous avons été très clairs. Avec la Brigade des mineurs, qui nous a donné un bon coup de main, nous avons rappelé que les lois en vigueur doivent être appliquées, notamment par rapport aux mineurs, qu'à cet égard il n'y a pas de concession possible et que les parents doivent prendre leurs responsabilités.

Nous considérons également que, dans la société telle qu'elle est, avec ses fêtes et ses excès, parfois contrôlés – nous sommes dans l'année Calvin et cela tombe bien: nous pouvons parler de ce sujet, voire penser à intégrer le prochain botellón dans le déroulement des manifestations en mémoire de Calvin... (*Exclamations.*) Mais c'est là sans doute une proposition trop audacieuse! Nous en reparlerons demain soir à l'occasion de la proposition PR-658...

Toujours est-il que, dans notre société, il y a toute une série de manifestations, lors desquelles nous donnons des signaux aux jeunes. Nous autorisons des manifestations où, certes, les organisateurs passent sous les fourches caudines de l'administration, demandent des autorisations, donnent des garanties, vont parfois jusqu'à donner des cautions, puisque ce sont des organisateurs professionnels. Mais le résultat est souvent le même et parfois pire! Le maire le disait: en termes de salubrité publique, le résultat est parfois pire.

Cela pour dire que le Conseil administratif estime nécessaire de tendre la main et même de faire un geste supplémentaire vis-à-vis d'une catégorie de la population dont le sens de l'organisation n'est pas forcément spontané... Pour avoir moi-même, il y a quelques années, demandé une série de choses à la municipalité de manière très maladroite, j'ai appris par ce canal à me responsabiliser,

à créer un parlement des jeunes, à conduire des démarches, à entrer aussi dans un certain moule...

Et c'est là que j'aimerais vous amener, Mesdames et Messieurs: la réflexion que nous avons menée cet été, la réponse que nous avons donnée à ce botellón a abouti, d'une certaine manière, à l'anti-botellón! En effet, le botellón, c'est la déresponsabilisation, c'est l'excès à tout crin, c'est, dans la ligne espagnole, la concurrence entre une ville et l'autre en termes de quantité d'alcool bu et de nombre de comas éthyliques... A l'inverse, à Genève, nous sommes entrés dans un processus de responsabilisation, et je peux vous dire que certains jeunes qui ont organisé le botellón ont été vaccinés, après avoir passé la matinée à ramasser des trucs avec des sacs poubelles... Il n'est pas certain qu'ils soient emballés à l'idée d'organiser un quatrième ou un cinquième botellón...

Nous sommes donc entrés dans une logique de responsabilisation et nous leur avons mis le pied à l'étrier. Nous avons donné un semblant d'officialité à la fête, avec quatre bennes et huit W.-C. en tout et pour tout, ce qui n'était pas une dépense colossale. Ce faisant, je pense que, paradoxalement, nous avons tué le botellón. En acceptant la mise à disposition, la réappropriation du domaine public, nous avons fait en sorte que les problèmes de santé, de sécurité et de salubrité posés par ce phénomène du botellón trouvent des réponses pragmatiques.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, nous sommes tout à fait prêts à vous rendre un rapport là-dessus, à vous donner satisfaction sur ce point. En revanche, nous ne sommes pas prêts à donner une réponse juridique, avec des règlements nouveaux qui ne seraient absolument pas justifiés, car nous avons assez de règlements, nous sommes bardés de règlements pour faire face. Nous devons simplement poursuivre la réflexion et faire en sorte que cet été, en cas de manifestations, nous puissions reproduire le même schéma qui, me semble-t-il, est le bon, à savoir le schéma du pragmatisme.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 38 non contre 22 oui.

9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 juin 2002 de M^{me} Alice Ecuivillon, acceptée par le Conseil municipal le 15 janvier 2003, intitulée: «99, rue de Lyon» (M-314)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que l'immeuble N° 99 de la rue de Lyon, acheté par la Ville de Genève suite au vote le 26 janvier 2002 par le Conseil municipal du crédit de 11,5 millions de francs demandé dans la proposition PR-169, représente une surface habitable de 2300 m²;
- que l'objectif du Conseil administratif est de mettre à la disposition des habitants du périmètre de la promenade de l'Europe des locaux associatifs dans cet immeuble;
- la difficulté à se loger devant laquelle se trouvent diverses associations soutenues par la Ville de Genève, telles que, par exemple, F-Information, l'école des parents, etc.;
- les diverses demandes déjà adressées par ces associations au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à respecter ses engagements de favoriser une véritable concertation avec les habitants pour le choix des locaux de l'immeuble rue de Lyon 99.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'Espace de quartier LE99 a été officiellement inauguré le 14 septembre 2007. Depuis son ouverture, en avril 2007, LE99 a accueilli plus de 300 réunions (fêtes de famille, anniversaires, mariages, etc.) qui ont regroupé plus de 25 000 personnes.

Les réunions d'associations, les expositions culturelles et les autres manifestations collectives ont réuni plus de 9000 personnes.

Les différents services de la Ville de Genève, qui utilisent principalement les locaux en journée, ont amené plus de 4400 personnes à fréquenter cet espace pour des réunions et des séminaires. Ces chiffres, qui ne tiennent pas compte de la centaine de repas servis chaque jour au restaurant scolaire et de la fréquentation de la crèche, démontrent la nécessité de cet équipement et confirment, si besoin était, la pertinence et l'utilité d'une telle structure dans un quartier parmi les plus denses de Genève.

¹ «Mémorial 160^e année»: Développée, 4536.

Le deuxième volet du projet de cet immeuble concerne la mise à disposition régulière de locaux. En effet, le deuxième étage compte également quelques bureaux qui sont prévus pour abriter des associations et groupements.

A la suite d'un appel à projets lancé en septembre 2007, le choix s'est porté sur un premier groupe d'utilisateurs qui se sont installés dans ce lieu depuis le mois de janvier 2008.

Il s'agit des associations et des groupements suivants:

- Association Zanco;
- Association Zaga;
- Forum Saint-Jean-Charmillles;
- Association des parents d'élèves de l'Europe;
- Association nez à nez;
- Groupement Peindre ensemble;
- Groupe de jeunes filles du quartier de l'Europe – cours de danse;
- Groupement Petits débrouillards;
- Ecole des parents.

Dorénavant, les animations de l'Abri, structure d'accueil pour les enfants de 5 à 15 ans pendant les vacances de février et d'octobre, se déroulent également à l'Espace de quartier LE99 et regroupent plusieurs partenaires tels que: les unités d'action communautaire, la ludothèque 1, 2, 3 Planète, la Maison de quartier de Saint-Jean, le centre commercial Planète Charmilles, les îlotiers de la gendarmerie, les agents de sécurité municipaux du Service de la sécurité et de l'espace publics et les permanents du LE99.

Les activités de chacun de ces groupes permettent de développer de nouvelles synergies entre les différents partenaires associatifs et contribuent ainsi à l'amélioration de la qualité de vie du quartier. La direction du centre commercial Planète Charmilles a aussi constaté une diminution des incivilités dans les galeries commerciales.

Le quartier de l'Europe a la chance d'être composé d'une grande diversité de nationalités et de rassembler différentes cultures. Ces utilisateurs participent aussi de manière spontanée aux activités de l'espace de quartier en donnant un coup de main lors des fêtes (fêtes de l'école, fêtes des voisins, etc.) ou pour faire circuler les informations et les communications concernant le programme.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 mai 2008 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Patrick Baud-Lavigne, Jean-Louis Fazio, M^{mes} Annina Pfund, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Diana Duarte Rizzolio et Nicole Valiquer Grecuccio, acceptée par le Conseil municipal le 20 janvier 2009, intitulée: «Pour un site internet qui nous parle!» (M-804)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- qu’il existe à Genève de nombreuses personnes malvoyantes ou aveugles;
- que la transmission de nombreuses informations importantes se fait aujourd’hui au travers d’internet;
- que les nouvelles technologies permettent de «démocratiser» les informations en les rendant plus accessibles,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à développer un système audio pour le site internet de la Ville qui permette à toutes les personnes malvoyantes de prendre connaissance des informations qui y sont contenues;
- à prendre exemple sur le site de la Ville de Zurich qui a déjà mis ce système en œuvre;
- à définir de manière rapide les informations importantes et stratégiques qui devraient être mises sous forme audio et cela en collaboration avec les associations actives dans le domaine des malvoyants.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L’utilisation de l’ordinateur et en particulier des outils de communication d’Internet reste un parcours d’obstacle pour les aveugles et les malvoyant-e-s. Ce n’est pourtant pas une fatalité. Il est possible de leur simplifier largement la tâche, à condition toutefois de respecter certaines contraintes dans la mise en forme de l’information.

Une utilisatrice ou un utilisateur aveugle peut lire l’écran de son ordinateur à l’aide d’une ligne braille ou d’un synthétiseur vocal, voire des deux à la fois. Ces outils spécialisés permettent des réglages indispensables tels que la vitesse de lec-

¹ Développée, 3910.

ture, des fonctions de navigation dans la page (de titre en titre, de lien en lien), et une qualité de la voix identique pour tous les sites visités.

Une utilisatrice ou un utilisateur malvoyant peut faire appel aux fonctions de personnalisation du système d'exploitation (polices de caractères, couleurs, contraste, etc.), de manière à utiliser au mieux ses possibilités visuelles, ou mettre en œuvre un logiciel d'agrandissement (une «loupe»).

Les solutions de lecture audio intégrées à un site web, comme celles proposées par la motion du Conseil municipal, n'offrent pas les fonctionnalités décrites ci-dessus et ne sont donc généralement pas satisfaisantes pour les personnes ayant un handicap visuel. En revanche, elles peuvent répondre à d'autres formes de difficulté d'accès à l'information, par exemple lorsque l'utilisateur a des problèmes de compréhension de l'écrit (analphabétisme ou problème de langue étrangère) ainsi qu'en cas de dyslexie.

Dans le cadre du projet de refonte du site web de la Ville de Genève, l'accessibilité a été prise en compte dès le début des réflexions. Cette nouvelle mouture du site web sera en principe mise en service cette année. Elle sera ensuite progressivement complétée.

Notre futur site web respectera les recommandations de l'Initiative sur l'accessibilité du web (en anglais, *Web Accessibility Initiative* ou WAI) du World Wide Web Consortium (W3C). Ces guides et «bonnes pratiques» visent à faciliter l'accès des sites Internet aux personnes handicapées physiquement. L'accessibilité implique également qu'un soin particulier soit apporté à la facilité d'utilisation du site (conception des rubriques), et que les contenus soient rédigés de manière simple et efficace (les textes de notre site actuel sont en cours de complète réécriture).

Dans un second temps, nous examinerons l'introduction de solutions audio, telles qu'évoquées par la motion. Le site «Accès pour tous» (<http://www.access-for-all.ch>) est un exemple de leur utilisation.

Pour le surplus, la Direction des systèmes d'information et de communication se tient à disposition des conseillères et des conseillers municipaux qui souhaitent assister à une présentation des outils utilisés par les aveugles pour lire l'écran de leur ordinateur.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 juin 2008 de M^{mes} Maria Casares, Maria Pérez, Vera Figurek et Salika Wenger, acceptée par le Conseil municipal le 17 décembre 2008, intitulée: «Pour le respect de l'interdiction de la publicité pour le tabac» (M-811)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- la loi du 9 juin 2000 sur les procédés de réclame, qui dit que l'affichage, sous quelque forme que ce soit, de publicité en faveur du tabac et des alcools sur le domaine public et sur le domaine privé, visible du domaine public, est interdit et qu'il en est de même à l'intérieur et aux abords des bâtiments ou lieux publics, propriété de l'Etat, des communes, de collectivités publiques ou de fondations de droit public (cf. article 9 de la loi);
- cette loi a transféré aux communes, en lieu et place de l'Etat, la compétence d'appliquer cette loi importante;
- les fabricants de cigarettes continuent à faire de la publicité pour le tabac en violation de la loi, comme cela ressort très justement de la protestation de l'association Oxygène au sujet des affichages publicitaires dans les parkings publics et des enseignes notamment aux devantures des magasins de tabac;

(...),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à ordonner immédiatement aux personnes physiques et morales qui font de la publicité sur le tabac, en violation de la loi sur les procédés de réclame, de supprimer immédiatement les diverses formes de publicité;
- à procéder à l'enlèvement de ces publicités illégales dans le cas où les contrevenants n'exécuteraient pas la décision;
- à infliger éventuellement des amendes aux divers commanditaires de ces procédés de réclame qui violent la loi.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'objectif de la motion M-811 se résume en quelques mots: il est demandé à la Ville de Genève, et singulièrement au Service de la sécurité et de l'espace publics, chargé de délivrer les permissions de procédés de réclame, d'appliquer strictement l'article 9, alinéa 2, de la loi sur les procédés de réclame (LPR):

¹ Développée, 3851.

Art. 9. – Procédés interdits du fait de l'information diffusée

- ¹ Tout procédé de réclame qui diffuse une information ou un message qui est contraire aux lois, règlements, bonnes mœurs ou à l'ordre public, est interdit.
- ² L'affichage, sous quelque forme que ce soit, de publicité en faveur du tabac et des alcools de plus de 15 volumes pour 100 sur le domaine public et sur le domaine privé, visible du domaine public, est interdit. Il en est de même à l'intérieur et aux abords des bâtiments ou lieux publics, propriétés de l'Etat, des communes, de collectivités publiques ou de fondations de droit public.

A l'instar du Conseil municipal, le Conseil administratif a eu son attention attirée sur un certain nombre de cas concrets par l'association OxyRomandie.

Les situations visées par la motion M-811 se répartissent pour l'essentiel en deux catégories: l'affichage papier dans des parkings ouverts au public et les procédés de réclame de type enseignes aux devantures des magasins de tabac.

En ce qui concerne le premier point, soit les parkings ouverts au public, l'article 3, alinéa 1, de la LPR est tout à fait clair en ce qu'il limite l'application de la loi aux procédés de réclame perceptibles depuis le domaine public, qu'il soient situés sur le domaine public ou privé.

Un procédé de réclame dans un parking, même ouvert au public, n'est pas perceptible depuis le domaine public puisqu'il se trouve dans un lieu par définition fermé, au même titre qu'un procédé de réclame situé, par exemple, dans un centre commercial ou une galerie marchande. La Ville de Genève ne peut dès lors intervenir directement.

Il s'avère cependant qu'un certain nombre de parkings sont propriété de fondations de droit public, telle que la Fondation des parkings. En application de l'article 9, alinéa 2, de la LPR, les représentants de la Ville de Genève au sein du conseil de fondation interviendront en vue de la résiliation des contrats existants avec des producteurs de tabac et de cigarettes, ainsi que la suppression des affichages encore en place.

La motion M-811 vise également les procédés de réclame apposés sur les devantures des magasins de tabac.

Tous les procédés de réclame, quelle qu'en soit la nature, apposés sur une façade et visibles du domaine public, doivent faire l'objet d'une permission formelle délivrée par le Service de la sécurité et de l'espace publics.

La LPR énumère par ailleurs, à son article 9, une série d'interdictions de procédés de réclame du fait de l'information diffusée, qui visent (alinéa 1) tous procédés de réclame diffusant une information, un message contraire aux lois,

Motion: interdiction de la publicité pour le tabac

règlements, bonnes mœurs ou à l'ordre public et (alinéa 2) l'affichage sous quelque forme que ce soit de publicité en faveur de tabac et des alcools de plus de 15 vol % sur le domaine public et sur le domaine privé visible du domaine public.

Cet article de la loi sur les procédés de réclame avait, parmi d'autres, fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral interjeté notamment par des représentants des cigarettiers suisses.

Dans son arrêt 128 I 295, du 28 mars 2002, le Tribunal fédéral a précisé l'interprétation d'un certain nombre d'articles de cette loi, et en particulier de l'article 9, alinéa 2: «De surcroît, l'atteinte envisagée par l'art. 9, al. 2, de la LPR/GE à la liberté économique des recourants est limitée.» [...] «Le Grand Conseil genevois a également souligné à bon droit qu'un seul support publicitaire (l'affichage) est en l'espèce interdit et qu'il ne l'est qu'à certains endroits (domaine public et domaine privé visible depuis le domaine public).» (ATF 128 I p. 310.)

Le Tribunal fédéral s'est par ailleurs exprimé spécifiquement quant aux commerces de tabac et d'alcool: «A noter encore qu'en ce qui concerne les procédés de réclame dits «pour compte propre», c'est-à-dire les procédés dont l'emplacement est connexe ou en rapport avec les entreprises, les produits, les prestations de services ou les manifestations pour lesquels ils font de la réclame, la loi prévoit, aux articles 18 et suivants, des règles spéciales qui devraient en tout cas permettre aux maisons actives dans le commerce du tabac et de l'alcool de poser leurs propres marques sur les biens-fonds qu'elles occupent.» (ATF 128 I p. 312.)

L'article 18, alinéa 1, de la LPR donne une définition du procédé de réclame pour compte propre: ceux-ci présentent un rapport de lieu et de connexité entre leur emplacement et les produits pour lesquels ils font de la réclame.

Il ressort très clairement de l'arrêt du Tribunal fédéral que seul l'affichage (par quoi l'on entend à Genève l'affichage papier) en faveur du tabac et de l'alcool est prohibé par la loi genevoise et que le Tribunal fédéral a expressément relevé la possibilité pour les commerces de tabac ou d'alcool d'utiliser des procédés de réclame pour compte propre au sens de l'article 18, alinéa 1, de la LPR.

Si le législateur avait voulu interdire autre chose que l'affichage en faveur du tabac et de l'alcool, il n'aurait pas distingué entre l'alinéa 1 de l'article (tous procédés de réclame) et l'alinéa 2 (l'affichage).

Pour sa part, sauf à s'attirer une sanction judiciaire à l'instar d'un exemple récent dans un domaine proche (règlement d'exécution de l'interdiction de fumer dans les lieux publics), la Ville de Genève ne peut faire de l'article 9, alinéa 2, de la LPR une interprétation contraire à la lettre de la loi.

Il n'en reste pas moins qu'il est, dans l'absolu, choquant que certains commerces de tabac présentent une devanture constellée de diverses publicités pour des marques de cigarettes, qui vont à fin contraire des objectifs de santé publique visés tant par le Canton que par la Ville de Genève.

Dans cette perspective, un inventaire complet est en cours des procédés de réclame posés sur les façades de la septantaine de magasins de tabac répertoriés sur le territoire de la Ville de Genève, aux fins de vérifier notamment si tous ces procédés de réclame sont au bénéfice de permissions.

La mise en conformité des procédés sera ensuite effectuée par le Service de la sécurité et de l'espace publics, après un examen approfondi de chaque situation, avec pour objectif une réduction drastique du nombre de procédés de réclame par magasin de tabac, notamment dans les cas de publicités redondantes ou disproportionnées.

Il faut enfin relever que les cigarettiers (qui, dans la plupart des cas, financent eux-mêmes les procédés de réclame en question) ont été convoqués par la Ville de Genève qui les a informés de son intention de faire une stricte application de la loi. A la suite de cette séance, ils ont commencé d'eux-mêmes à démanteler des procédés de réclame, notamment dans certains cas dénoncés par l'association OxyRomandie.

Les différents axes d'action énumérés ci-dessus devraient dès lors permettre, dans le cadre de la loi, d'aboutir à une situation plus conforme à l'esprit de la loi sur les procédés de réclame.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

- 12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 janvier 2009 de MM. Alpha Dramé, Fabien Sartoretti, Gilles Garazi, Yves de Matteis, Miguel Limpo, M^{mes} Anne Moratti Jung, Claudia Heberlein Simonett, Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Valérie Bourquin, Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, MM. Christian Zaugg et Grégoire Carasso, acceptée par le Conseil municipal le 21 janvier 2009, intitulée: «Le Fonds de solidarité numérique doit rester à Genève» (M-843)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la polémique autour du départ du siège du Fonds mondial de solidarité numérique de Genève à Lyon (cf. *Le Temps* du 6 et 12 décembre 2008 et *Le Courrier* du 3 janvier 2009);
- l’initiative prise par Genève d’accueillir, en décembre 2003, le Sommet mondial sur la société de l’information (SMSI) dont l’un des résultats majeurs a été la création du Fonds mondial de solidarité numérique;
- l’atout majeur pour le fonds d’avoir son siège à Genève, à proximité des sièges de l’Union internationale des télécommunications et d’autres fonds similaires (Unitaid, Global Fund, GAVI, etc.);
- le fait que ce départ ailleurs pourrait mettre en péril le «principe de Genève», mécanisme de financement innovant au profit de modes de financement traditionnels qui ont montré leurs limites,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- des explications sur la situation actuelle;
- de prendre toutes les mesures nécessaires auprès des différents membres et acteurs concernés pour maintenir le siège du Fonds de solidarité numérique en ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Inauguré officiellement en mars 2005, le Fonds de solidarité numérique (FSN) est une fondation de droit suisse dont l’activité consiste à développer des projets dans le domaine des technologies de l’information et de la communication en faveur des populations défavorisées, afin de réduire le fossé numérique.

¹ Développée, 4214.

Il a son siège à Genève et est constitué pour une période de cinq ans, renouvelable. Ses locaux se situent à la villa La Concorde, que la Ville a mise gracieusement à sa disposition pour une valeur locative annuelle de 97 000 francs environ.

En sont membres fondateurs dix-huit Etats¹, principalement africains, cinq villes et un gouvernement local (Dakar, Genève, Lyon, Malaga, Saint-Domingue et la Région Rhône-Alpes), une organisation internationale (Francophonie) et une entreprise privée (StratXX Holding AG).

Le fonds tire avant tout ses ressources financières des contributions d'adhésion uniques de ses membres, lesquelles totalisent, à fin 2008, plus de 8 millions de francs.

Il est cependant prévu que le principe du 1% de solidarité numérique (appelé aussi «principe de Genève»), instrument de financement innovant imaginé par les promoteurs du fonds, assure, à long terme, un revenu stable et durable.²

Malgré les déclarations favorables de la communauté internationale, les obstacles à une application généralisée de ce mécanisme subsistent (absence de volonté politique, problèmes d'ordre juridique toujours non résolus en l'état). La Ville de Genève fait partie des rares collectivités publiques qui ont accepté d'introduire cette contribution dans leurs marchés publics.

A ce jour, les revenus générés par le «principe de Genève» sont toujours insuffisants pour financer l'ensemble des activités du fonds. Depuis 2005, le montant total versé à ce titre s'élève à 142 000 francs, dont 87 000 francs pour l'année 2008. La Ville de Genève a contribué au fonds à hauteur de 35 600 francs environ, sur la base de ce principe au cours des quatre dernières années. Le reste a été généré essentiellement grâce à la Ville de Lausanne et aux HUG/CHUV.

Lors de la réunion du conseil de fondation du 25 novembre 2008 à Lyon, le secrétaire exécutif du fonds a informé les membres fondateurs que les ressources de celui-ci étaient presque totalement épuisées. Cette nouvelle a été comparée à un cataclysme par le père fondateur du fonds, président du Sénégal. Constatant que les frais de fonctionnement du fonds avaient augmenté et qu'ils dépassaient la limite fixée par les statuts, et parlant même de «dérive» quant au faible nombre de projets concrets soutenus, le président sénégalais a demandé la démission du secrétaire exécutif. Celui-ci a consenti à quitter son poste pour la fin mars 2009, tout en réfutant les reproches faits à son encontre.

¹ Algérie, Arabie saoudite, Burkina Faso, Cameroun, Chine, Cuba, République dominicaine, France, Ghana, Guinée équatoriale, Guinée Conakry, Kenya, Mali, Maroc, Mauritanie, Nigeria, Tanzanie, Sénégal.

² Lors d'une offre publique d'achats relatifs aux technologies de l'information et de la communication, l'entreprise qui remporte le marché verse au Fonds une contribution de 1% de la transaction, prélevée sur sa marge bénéficiaire. Il appartient aux collectivités publiques d'ancrer cette exigence dans leurs conditions d'appel d'offres.

Les membres fondateurs ont par ailleurs décidé de réduire les activités du Secrétariat exécutif afin de ne pas péjorer davantage la situation financière du fonds, et de se réunir en séance extraordinaire du conseil de fondation le 27 janvier 2009 à Bamako pour décider de l'avenir de la fondation (modifications statutaires éventuelles, transfert du siège du fonds, choix d'un nouveau secrétaire exécutif).

Ne pouvant se rendre physiquement à Bamako, la Ville de Genève a exhorté les autres membres fondateurs à décider du maintien du siège du fonds, ainsi que du Secrétariat exécutif, à Genève, pour des raisons historiques, juridiques et pratiques. Il a également soutenu la candidature de M. Cissé Kane, actuel directeur de projets du FSN, au poste de secrétaire exécutif.

Au lendemain de cette réunion extraordinaire du 27 janvier, le secrétaire exécutif a informé la Ville des décisions prises par le conseil de fondation, à savoir:

- transférer le siège du fonds en Afrique (le lieu exact n'est pas encore déterminé, il s'agit d'une décision de principe);
- restructurer le fonds;
- procéder rapidement à un audit indépendant (d'ici le mois de mai);
- suspendre les activités du fonds;
- suspendre la désignation du nouveau secrétaire exécutif;
- s'agissant du personnel du Secrétariat exécutif, le laisser en place jusqu'à ce qu'une décision soit prise. Les salaires devraient être garantis jusqu'à fin mai 2009.
- agender sa prochaine réunion à fin mai 2009; il y sera notamment question du résultat de l'audit et de l'éventuelle dissolution du FSN dans sa forme actuelle.

La conviction du Conseil administratif selon laquelle le maintien du siège à Genève serait la meilleure solution n'a manifestement pas été partagée par une majorité des membres fondateurs, celle-ci ayant probablement été déçue par les résultats de l'exercice 2007-2008. Le maintien du siège à Genève apparaît dès lors être un combat sans grandes chances de succès, ce d'autant plus que l'existence même du FSN, sous sa forme actuelle, est aujourd'hui fortement compromise.

Il est enfin important de relever qu'en 2007 le conseiller administratif nouvellement en charge du dossier s'était inquiété de la situation du fonds et avait convoqué le secrétaire exécutif afin de lui demander, d'une part, de faire le point sur l'avenir de la fondation, et, d'autre part, de mentionner dans les prochains comptes du fonds la subvention en nature de la Ville (soit la mise à disposition

de la villa la Concorde toute équipée). Le secrétaire exécutif s'était montré optimiste et confiant, convaincu que 2008 serait une année décisive qui permettrait d'ancrer dans une convention internationale le principe de 1% de solidarité numérique.

Force est toutefois de constater que les démarches du secrétaire exécutif n'ont, à ce jour, pas abouti à la ratification d'une telle convention. Et qu'en ce qui concerne la subvention en nature de la Ville elle ne figure pas dans les comptes 2007.

Au vu de ce qui précède, dans la mesure où le fonds est aujourd'hui menacé de dissolution, faute de ressources financières suffisantes, et où le conseil de fondation a décidé d'une restructuration et d'un transfert du siège de la nouvelle entité en Afrique, il semble objectivement difficile pour la Ville d'obtenir le maintien du siège du fonds à Genève, nonobstant la capacité réelle de ce dernier à convaincre entreprises et collectivités publiques d'adhérer au «principe de Genève».

Tout en regrettant infiniment cette situation, le Conseil administratif suivra de près l'évolution de ce dossier afin de s'assurer que les décisions prises le seront conformément aux statuts de la fondation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

M. Grégoire Carasso (S). Je voudrais souligner la déception du groupe socialiste, dont je me fais l'écho, devant la réponse du Conseil administratif. Nous avons l'impression que le magistrat en charge, M. Pierre Maudet, s'est satisfait du départ du Fonds de solidarité numérique, comme s'il s'agissait du déplacement d'une amicale de pétanque de la Jonction à Saint-Jean, d'un événement absolument anodin et indolore, alors qu'en réalité, c'est bel et bien le début de la fin dont il est question ici! Je ne peux que regretter le fait que la Ville et le conseiller administratif en charge ne se soient pas investis sérieusement et en temps voulu dans ce dossier, pour défendre non seulement l'investissement financier de la Ville de Genève au sein du Fonds de solidarité numérique, mais aussi le fonds lui-même et son avenir au sein de notre ville, la Genève internationale.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je ne suis pas sûr que nous ayons lu la même réponse, Monsieur Carasso... Il vous faudrait, non pas lire entre les lignes, mais lire le texte. En effet, la démonstration est faite dans cette réponse que non seulement celui qui vous parle, mais le reste du Conseil administratif s'est battu pour que ce fonds puisse se maintenir dans notre ville, en mettant

à disposition des locaux, en mandatant un ancien maire de Genève, plutôt proche de votre sensibilité, pour aller se battre sur cette question à l'étranger. Je ne vois donc pas très bien d'où vous tirez vos conclusions. L'aspect fondamental à retenir, et je l'avais déjà dit lorsque la motion avait été votée, c'est que la solidarité numérique ne saurait se résumer, dans la promotion qu'on en fait, à l'existence ou non de ce fonds, qui par ailleurs pose d'autres problèmes que vous connaissez et que vous aviez relevés. Les accusations auxquelles vous vous livrez ce soir me semblent un peu gratuites, et je confirme ici, si besoin était, que le Conseil administratif fait de la solidarité numérique, aussi bien chez nous que vis-à-vis du Sud, un de ses objectifs, notamment en termes de coopération au développement. Tout autre procès d'intention serait nul et non avenu!

13. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 10 octobre 2001, sur la pétition intitulée: «Création d'un poste d'éducateur de rue à la Jonction» (P-23)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-23 au Conseil administratif avec les recommandations de la commission.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette pétition est devenue caduque, puisque la Délégation à la jeunesse dispose, depuis la date du dépôt de la pétition, en mai 2000, de travailleurs sociaux hors murs dont deux sont actifs dans le quartier de la Jonction.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

¹ «Mémorial 159^e année»: Rapport, 2167.

14. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 16 janvier 2007, sur la pétition intitulée: «Pour la sécurité dans le quartier des Pâquis, pour la réalisation des promesses» (P-168)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-168 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- terminer les travaux entrepris dans le cadre de la zone 30 km/h aux Pâquis;
- procéder à la fermeture partielle de la rue des Buis, depuis la rue Rothschild jusqu'à la place Châteaubriand;
- prévoir une signalisation claire et précise sur le tronçon de la rue de Bâle, entre la rue du Môle et la rue de la Navigation, derrière la Coop;
- maintenir les places de parc en zone bleue en nombre suffisant;
- procéder comme prévu à l'installation de bacs à fleurs en bordure des trottoirs;
- procéder à la fermeture de la rue de Zurich entre le temple et l'école;
- créer des passages piétons en nombre suffisant dans la zone 30 km/h pour garantir la sécurité des usagers;
- créer, en concertation avec les habitants, un schéma général de circulation du quartier comprenant, notamment, une zone piétonne incluant tout le cœur des Pâquis;
- faire appliquer le principe de zone bleue au parking situé devant l'Hôtel Président-Wilson, à la rue Gautier.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'instauration, dans le quartier des Pâquis, de la zone 30 km/h remonte à la fin de l'année 2000. Les mesures prises à l'époque consistaient essentiellement en des modifications de marquage relatives à l'introduction de la priorité de droite accompagnant la pose de la signalisation limitant la vitesse.

Suite aux travaux d'aménagement de la place de la Navigation, des rues du Môle et des Pâquis, et à l'arrivée du tramway sur la rue de Lausanne, les services municipaux ont entrepris, de concert avec les associations de quartier et les servi-

¹ «Mémorial 164^e année»: Rapport, 4141.

ces cantonaux compétents, une évaluation du régime de circulation dans le quartier. Ce processus a abouti à un programme de mesures complémentaires, pour lequel le Conseil administratif a présenté une demande de crédit, la proposition PR-524, en vue de l'ouverture d'un crédit de 515 000 francs destiné à la réalisation des mesures complémentaires liées à la zone 30 km/h du quartier, acceptée par le Conseil municipal le 10 octobre 2007, permettant ainsi de répondre à la première invite. Une autorisation de construire a été accordée par le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) le 8 août 2008. N'ayant pas fait l'objet d'opposition, elle est en force.

En ce qui concerne la rue des Buis, le Service d'aménagement urbain et de la mobilité a élaboré un plan de réaménagement en zone piétonne du tronçon entre les rues Rothschild et Butini, en ménageant l'accès au parking de l'auberge de jeunesse. Ce plan a été approuvé par la Direction générale de la mobilité (DGM) et soumis à l'enquête publique en juin 2007; l'arrêt de circulation a été pris en août 2007. La mise en œuvre de cet aménagement aura lieu une fois l'autorisation de construire connexe à cette fermeture obtenue.

Quant au tronçon de la rue de Bâle, entre les rues du Môle et de la Navigation, la signalisation existante qui précise le statut de rue réservée aux ayants droit s'est trouvée défaillante suite à son enlèvement en raison des travaux. Cette signalisation a été rétablie en janvier 2007 et pourrait être complétée par l'installation d'une borne rétractable, pour peu qu'une solution soit trouvée avec la Gérance immobilière municipale, gestionnaire des locataires usagers de la rue, face au problème de gabarit des véhicules de livraison.

S'agissant du stationnement en zone bleue dans le quartier, tous les projets actuels visent au maintien intégral du nombre de places existantes, considérant la forte pression sur le stationnement des habitants. Lorsque de nouvelles demandes, telles des cases deux-roues ou livraison, interviennent avec un impact sur le stationnement, une pesée des intérêts est réalisée en concertation avec les associations concernées.

En ce qui concerne l'installation de bacs à fleurs, le Service des espaces verts et de l'environnement en a placé huit en bordure de la rue des Pâquis. L'arrosage des plantes est pris en charge par les commerçants. Ces bacs devront être enlevés à l'automne pour l'hivernage. L'association des habitants se chargera, chaque année, d'obtenir l'autorisation auprès du Service de la sécurité et de l'espace publics.

Pour ce qui est du tronçon de la rue de Zurich, entre le temple et l'école, le Conseil administratif est acquis à la volonté de procéder à la fermeture à la circulation de ce tronçon. Le Service d'aménagement urbain et de la mobilité a effectué, en avril 2006, une étude de circulation aux abords de l'école et une étude de faisabilité pour la création d'une zone piétonne. En date du 25 juillet 2008, le

Département du territoire a pris un arrêté promulguant le tronçon en question en zone piétonne avec autorisation aux cycles de circuler. Cette décision est donc en force.

S'agissant des passages piétons dans la zone 30 km/h des Pâquis, le Conseil administratif est acquis au principe du maintien, voire du renforcement, des passages piétons dans les zones 30 km/h. La compétence légale en revient cependant à l'autorité cantonale, en l'occurrence la DGM, qui a une lecture restrictive des dispositions fédérales y afférentes, et n'accepte les passages piétons en zone 30 km/h que dans des circonstances limitées, découlant de besoins spéciaux avérés en matière de priorité pour les piétons. Les services municipaux, via les démarches participatives instaurées, s'emploient à négocier l'aménagement de traversées avec la DGM au cas par cas. C'est ainsi que plusieurs passages piétons ont pu être maintenus ou rétablis dans la zone 30 km/h des Pâquis, et les efforts se poursuivent dans ce sens.

En ce qui concerne un schéma général de circulation comprenant une zone piétonne, les associations de quartier ont défini diverses propositions qu'il convient d'affiner avec les associations d'habitants, de parents d'élèves, des commerçants et artisans, en raison de l'impact important que ces mesures peuvent avoir sur le stationnement et sur l'accessibilité. Pour cette raison, le Conseil administratif entend poursuivre un processus de concertation afin de parvenir à un large consensus sur les réglementations à mettre en œuvre.

Enfin, s'agissant du stationnement en zone bleue devant l'Hôtel Président-Wilson, le régime de circulation a été défini par les services cantonaux compétents il y a plusieurs années pour permettre à l'hôtel d'organiser la prise en charge et la dépose de ses clients hors du réseau routier prioritaire. Plusieurs emplacements de stationnement y sont signalés en zone bleue. Si un usage excédant la durée de stationnement est constaté, les agents de sécurité municipaux sont habilités à verbaliser.

Ainsi, au travers de ces différentes mesures, le Conseil administratif entend renforcer la sécurité routière dans le quartier afin de répondre aux attentes légitimes des habitants

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je remercie le Conseil administratif pour cette réponse très complète sur chacune des recommandations qu'avait faites la commission des pétitions. Je voudrais juste revenir sur celle qui nous intéresse par-

ticulièrement et qui consiste à créer un cœur piétonnier aux Pâquis. Il y a deux semaines, une séance à réuni plus de 200 personnes à la salle du Môle, lors de laquelle les habitants ont fait une proposition très claire et très concrète, avec un processus participatif très élaboré, s'agissant de ce cœur piétonnier. Vous en parlez dans cette réponse, Monsieur le conseiller administratif, et nous voudrions savoir si vous êtes prêt à suivre entièrement cette proposition, que nous ne voudrions pas voir réduite à la portion congrue. Enfin, quand pensez-vous pouvoir déposer un projet en vue de créer ce cœur piétonnier aux Pâquis?

M^{me} Christiane Olivier (S). Je voudrais joindre mes remerciements à ceux de notre collègue, M. Buschbeck. Pour moi, cette réponse du Conseil administratif, respectivement son contenu, est l'exemple même d'un travail excellent du magistrat comme de ses services, et particulièrement de M. Prina que je tiens à saluer ici. Toutes les mesures que nous avons recommandées en commission des pétitions ont été mises en place, y compris certaines mesures dont on nous avait dit en commission qu'elles n'étaient pas possibles. Ainsi, la fermeture de la rue de Zurich entre le temple et l'école, qui était demandée pour une raison de sécurité par rapport aux écoliers, a été mise en place. Je constate aussi que les bacs à fleurs en bordure des trottoirs ont pu être installés, avec la participation des commerçants. Je voudrais donc vraiment saluer le travail exemplaire de la commission des pétitions et le travail qui a été fait ensuite des recommandations, en accord avec l'Association des habitants des Pâquis, les services, les commerçants, et à la satisfaction de tous. Encore une fois, Monsieur Pagani, merci à vous et à vos services!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je m'associe aux remerciements qui ont été adressés à M. Prina. Ce d'autant que je vous annonce une nouvelle: M. Prina va nous quitter pour rejoindre la Direction générale de la mobilité du Canton! C'est donc l'occasion pour moi de le remercier du fond du cœur, car c'est une des personnes qui a vraiment fait progresser la mobilité douce et la mobilité tout court dans notre ville.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, je vous remercie aussi d'avoir relevé la détermination avec laquelle nous avons accompagné les desiderata des habitants et des commerçants des Pâquis, ce que nous continuerons à faire. J'ai effectivement été invité à une assemblée des habitants qui ont proposé d'étudier un cœur piétonnier. Avec nos services, nous avons accompagné cette démarche et avons présenté ce qui nous semblait possible. Les habitants ont validé un certain nombre de mesures, dont un aménagement piétonnier vers Château-Banquet; nous allons rapidement organiser une assemblée avec les habitants pour le mettre en place. En ce qui concerne le cœur piétonnier proprement dit, les discussions doi-

vent continuer et des solutions doivent encore être trouvées. Ainsi, les habitants, reconnaissant qu'il est nécessaire de supprimer le trafic de transit, ne comprennent toutefois pas l'étanchéité qui existerait dans notre projet entre la partie nord et la partie sud du quartier. A cet égard, il faut trouver des solutions pour permettre aux seuls habitants de passer d'une partie à l'autre. Une rue a été évoquée, à savoir la rue Plantamour, qui pourrait faire le lien entre les deux parties du quartier, et il faudra en trouver une autre au nord.

Je me réjouis de la collaboration de l'ensemble des habitants à ce projet. En effet, comme vous l'avez vu dans la réponse, sans consensus, sans accord entre les parties, on n'arrive à rien dans notre ville, sachant que nous vivons dans une démocratie à la fois participative et semi-directe qui permet à chaque citoyen de faire valoir ses droits, ce que nous entendons respecter.

15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 avril 2002 de M^{me} Melissa Rebetez et M. Roman Juon: «Une rue en souvenir de la lutte des habitants de Saint-Jean pour sauver la poste du Beulet» (QE-74)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Une ruelle située entre l'avenue De-Gallatin (rue de l'Oseille) et la rue du Beulet (rue de la Poste) et désignée rue Gallatin, pourrait, vu sa situation perpendiculaire aux deux autres, changer de nom.

Les habitants de Saint-Jean avaient changé tous les noms des rues des environs de la poste du Beulet.

Est-ce que le Conseil administratif pourrait proposer d'abord aux habitants de Saint-Jean un nom du souvenir et soumettre au Conseil d'Etat sa proposition?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis plusieurs années, le Conseil administratif a décidé de ne pas entrer en matière lorsqu'il s'agissait de débaptiser une rue, surtout lorsque celle-ci comportait des immeubles dont le numéro de rue était déjà attribué. Cette décision

¹ «Mémorial 159^e année»: Annonce, 6085.

s'explique en raison des nombreux frais qui sont à la charge des habitants touchés par ce genre de réaffectation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 12 mai 2004 de M. Pierre Losio, intitulée: «Respectera-t-on le legs Plantamour?» (QE-148)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Comment le Conseil administratif peut-il justifier l'ouverture prochaine d'une buvette à la campagne Mon-Repos dans un local occupé par le Service des espaces verts et de l'environnement, alors que le legs de M. Philippe Plantamour dit expressément:

«Je sou mets toutefois ce don à deux conditions:

1. (...)
2. Que la Ville ne pourra y installer ni café, ni restaurant, ni casino, ni kursaal, ni aucun établissement de cette nature, sous quelque nom que ce soit.»?

(Cf. *Mémorial* N° 21, 55^e année, page 760, séance du Conseil municipal du 11 mars 1898.)

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Destinée à l'origine à protéger durant l'hiver les végétaux pouvant geler, l'orangerie du parc Mon-Repos, partie du legs Plantamour dont la Ville de Genève hérita en 1998, remplit cette fonction jusqu'en 2006 pour les besoins du Service des espaces verts et de l'environnement. Mais, de par sa situation et sa valeur patrimoniale, le bâtiment méritait d'être mieux mis en valeur.

C'est dans cette optique que la Fondation Maurice et Noémie de Rothschild proposa, en 2006, de participer à la rénovation de ce bâtiment ainsi que de ses abords, afin de concrétiser «un projet soutenant, en partenariat avec la Ville de

¹ «Mémorial 161^e année»: Annonce, 6624.

Genève, le patrimoine culturel genevois et combinant éducation, protection de l'environnement et mise en valeur des sites». Son souhait étant que l'orangerie puisse accueillir des activités tout au long de l'année, elle s'engagea à y contribuer par un don.

Le Conseil municipal a voté, le 26 février 2007, un crédit de 644 920 francs – dont à déduire 250 000 francs correspondant au don de la Fondation Maurice et Noémie de Rothschild. Le chantier s'est déroulé entre mi-septembre 2007 et début juin 2008. Le 9 juin 2008, le pavillon a été mis à la disposition de l'Association La Libellule, excursions nature.

Tout en contribuant à la préservation de cet héritage exceptionnel, patrimoine unique grâce à sa situation dans la rade genevoise et à l'élégance de son architecture, la Ville de Genève, avec le soutien de la Fondation Maurice et Noémie de Rothschild, en a fait un lieu éducatif tourné vers l'environnement. L'édifice, désormais dénommé pavillon Plantamour en hommage à son donateur, accueillera la population et les classes en plein centre-ville dans un lieu dévolu à la nature.

En mettant le pavillon Plantamour à la disposition de l'Association La Libellule dont l'objectif principal est de sensibiliser un large public à la nature en organisant tout au long de l'année des excursions sur différents thèmes, des ateliers didactiques ouverts aux enfants, ou de petites conférences, elle offre à cette dernière l'opportunité de diversifier son travail de sensibilisation.

Même si, accessoirement, des boissons sont proposées aux personnes fréquentant le lieu, il ne s'agit pas à proprement parler d'une buvette.

Contrairement aux débits de boissons assimilés à des activités commerciales dont l'exploitation nécessite la délivrance d'une autorisation par le département chargé de la gestion du domaine public (selon des critères de qualification, de sélection et de contrôle spécifiques), dans le cas de l'orangerie, l'autorité compétente est le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, s'agissant d'un établissement à but non lucratif.

Ce partage des responsabilités, de même que la distinction entre les animations et les activités commerciales, figure clairement à l'article 13 du règlement des parcs, promenades, jardins publics, espaces verts, préaux et places de jeux, adopté le 12 juillet 2006 par le Conseil administratif. C'est dans ce contexte que le choix de l'animation du pavillon Plantamour, de la structure apte à l'assumer et des conditions mises à son exercice (durée, prolongation, affectation du produit des ventes) a été effectué.

L'article 6 de la convention de collaboration relative à l'animation de l'orangerie du parc Mon-Repos, qui lie l'Association La Libellule à la Ville de Genève, a été rédigé de sorte à tenir compte des contraintes légales qui s'appliquent dans notre commune. Il stipule que l'offre de boissons et de mets peut être assurée

durant les heures d'ouverture de l'orangerie. Elle doit être liée à une activité d'animation et s'inscrire, quant au choix et aux prix des produits, dans la philosophie de La Libellule et de la dite convention.

Un service de boissons et de mets en la forme commerciale n'a donc pas de place dans ce programme.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Avant tout, Monsieur le président, je tiens à vous féliciter pour votre engagement personnel, s'agissant d'obtenir des réponses du Conseil administratif dans des délais raisonnables. Car, ici, nous avons une réponse qui nous vient hors délai raisonnable et dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle pose problème.

Le 12 mai 2004, le très respecté conseiller municipal M. Losio posait la question: «Respectera-t-on le legs Plantamour». Et il précisait que M. Plantamour avait soumis son legs à deux conditions, dont l'une était: «Que la Ville ne pourra y installer ni café, ni restaurant, ni casino, ni kursaal, ni aucun établissement de cette nature, sous quelque nom que ce soit.» Or, cinq ans après, voilà que le Conseil administratif a décidé de transformer l'Orangerie et, dans la foulée, sous l'impulsion du maire actuel, d'y installer une buvette! Et comment le Conseil administratif justifie-t-il le fait que la buvette ne soit pas interdite par le legs? Il faut se pincer pour le croire: la raison en est que l'on y sert des mets et des boissons uniquement pendant les heures d'ouverture! Comprenez de fait: aujourd'hui un horaire et, demain, de 10 h à 4 h du matin, avec, au sein de ce parc, la fête, le botellòn – nous y revenons! – organisé non pas au dam du groupe libéral, mais au dam du legs Plantamour!

C'est une stratégie, c'est peut-être celle qui convient au Conseil administratif actuel, mais qui fait fi de la richesse de la Ville, dont on aime à dire que la fortune se compte en milliards. En l'occurrence, il faut bien reconnaître que ces milliards, la Ville ne les a pas gagnés, mais qu'elle les a reçus, sous forme de parcs, d'œuvres d'art et de mille autres choses... Si c'est ainsi que se comportent les héritiers des conseillers administratifs qui ont accepté le legs Plantamour, c'est alors la ruine même de cette richesse municipale qui a fait l'honneur de la Ville, la ruine en particulier de ses parcs, qui sont tous des donations.

Ce soir, nous sommes donc dans une situation fort embarrassante. Le Conseil administratif met six ans pour répondre à une question de telle manière que le Conseil municipal ne soit pas informé à temps. Entre temps, une buvette, un café, un kursaal, un casino, tout cela n'aspire qu'à prendre place dans ce parc, ce n'est

qu'une question de délai! C'est pourquoi, il faut bien le reconnaître, il faudra fermer ce lieu. Et il ne reste au Conseil municipal guère d'autres arguments que de déposer sans délai un projet d'arrêté invitant le Conseil administratif à prendre ses responsabilités, au-delà des faux-fuyants qu'il utilise dans sa réponse au très respectable, au d'autant plus respectable M. Losio qu'il a, c'est le moins qu'on puisse dire, su poser en temps voulu une question si pertinente!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre concision! (*Rires.*) Monsieur Pattaroni, vous avez la parole...

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, mon intervention ira dans le même sens que celle de M. Froidevaux. Au sein du Parti démocrate-chrétien, nous nous sommes demandé comment il était possible de répondre ainsi et nous en avons conclu que l'auteur de la réponse avait dû fréquenter l'école des Jésuites... En effet, répondre qu'on respecte une condition en agissant tout à fait dans le sens contraire, c'est excellent du point de vue de la capacité à répondre à côté! Mais, s'agissant du respect de ceux qui ont fait le don, c'est absolument inacceptable!

17. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

18. Interpellations.

Néant.

19. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

- | | |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 4950 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 4950 |
| 3. Prestation de serment de M. Armand Schweingruber, remplaçant
M ^{me} Nathalie Fontanet, conseillère municipale démissionnaire | 4950 |
| 4. Motion du 17 septembre 2008 de M ^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Nicole
Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Isabelle Brunier, Véronique
Paris, Annina Pfund, Martine Sumi, Mary Pallante, MM. Christian
Lopez Quirland, Gérard Deshusses, Patrick Baud-Lavigne, Grégoire
Carasso, Pierre Rumo et M ^{me} Maria Pérez: «Pour une ville plus pro-
pre: prendre ses responsabilités» (M-826) | 4950 |
| 5. Motion du 22 septembre 2008 de M ^{mes} Sandrine Burger, Sarah
Klopmann, Anne Moratti Jung, Marguerite Contat Hickel, Frédérique
Perler-Isaaz, Sophie de Weck Haddad, Claudia Heberlein Simonett,
Marie-Pierre Theubet, MM. Alpha Dramé, Yves de Matteis, Gilles
Garazi, Eric Rossiaud, Miguel Limpo et Mathias Buschbeck: «Zones
30 km/h et mobilité douce: du concret au lieu de belles paroles!»
(M-827) | 4958 |
| 6. Projet d'arrêté du 15 octobre 2008 de M ^{me} Catherine Buchet-Harder,
MM. Roland Crot, Jacques Hämmerli et Pascal Rubeli: «Présidences
de commission» (PA-88) | 4964 |
| 7. Motion du 15 octobre 2008 de MM. Jean Sanchez, Alexandre Cheva-
lier, Alexis Barbey, M ^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne,
Florence Kraft-Babel et Laetitia Guinand: «Pont du Mont-Blanc pour
tous» (M-828) | 4973 |
| 8. Motion du 15 octobre 2008 de MM. Georges Queloz, Jean-Marc Froi-
devaux, Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, M ^{mes} Fabienne Aubry
Conne, Linda de Coulon, Nathalie Fontanet, Laetitia Guinand, Flo-
rence Kraft-Babel et Danièle Magnin: «Botellón» (M-829) | 4978 |
| 9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 juin 2002 de
M ^{me} Alice Ecuivillon, acceptée par le Conseil municipal le 15 janvier
2003, intitulée: «99, rue de Lyon» (M-314) | 4993 |

10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 mai 2008 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Patrick Baud-Lavigne, Jean-Louis Fazio, M^{mes} Annina Pfund, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Diana Duarte Rizzolio et Nicole Valiquer Grecuccio, acceptée par le Conseil municipal le 20 janvier 2009, intitulée: «Pour un site internet qui nous parle!» (M-804) 4995
11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 juin 2008 de M^{mes} Maria Casares, Maria Pérez, Vera Figurek et Salika Wenger, acceptée par le Conseil municipal le 17 décembre 2008, intitulée: «Pour le respect de l'interdiction de la publicité pour le tabac» (M-811) 4997
12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 janvier 2009 de MM. Alpha Dramé, Fabien Sartoretti, Gilles Garazi, Yves de Matteis, Miguel Limpo, M^{mes} Anne Moratti Jung, Claudia Heberlein Simonett, Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Valérie Bourquin, Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, MM. Christian Zaugg et Grégoire Carasso, acceptée par le Conseil municipal le 21 janvier 2009, intitulée: «Le Fonds de solidarité numérique doit rester à Genève» (M-843) 5001
13. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 10 octobre 2001, sur la pétition intitulée: «Création d'un poste d'éducateur de rue à la Jonction» (P-23) 5005
14. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 16 janvier 2007, sur la pétition intitulée: «Pour la sécurité dans le quartier des Pâquis, pour la réalisation des promesses» (P-168) 5006
15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 avril 2002 de M^{me} Melissa Rebetez et M. Roman Juon: «Une rue en souvenir de la lutte des habitants de Saint-Jean pour sauver la poste du Beulet» (QE-74) 5010
16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 12 mai 2004 de M. Pierre Losio, intitulée: «Respectera-t-on le legs Plantamour?» (QE-148) 5011
17. Propositions des conseillers municipaux 5014

18. Interpellations	5014
19. Questions écrites	5014

La mémorialiste:
Marguerite Conus